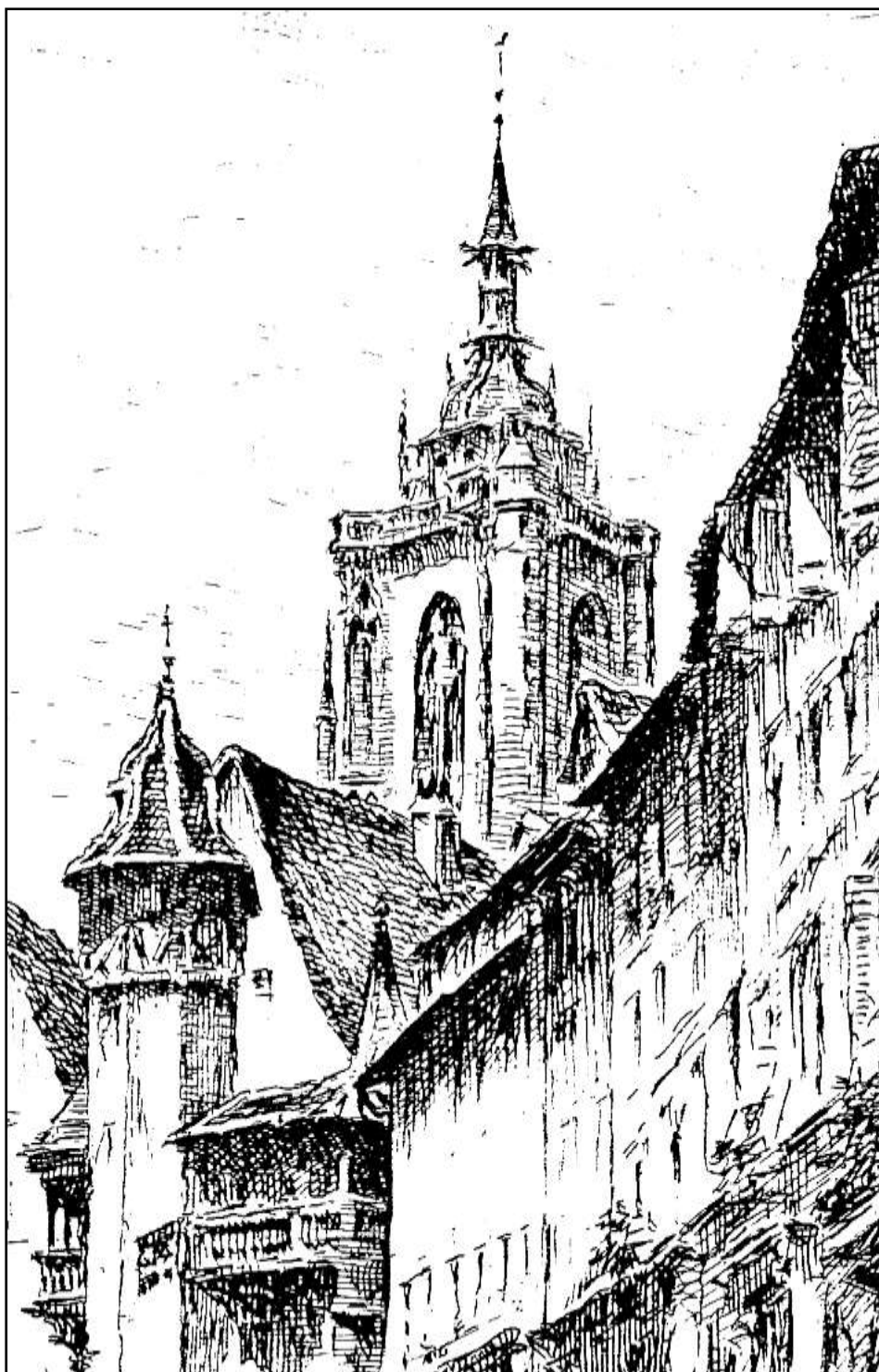


STENOGRAMME

24^{ème} Séance

du

27 juin 2016



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Mais avant d'arriver à l'ordre du jour, nous avons avec nous les trois enseignants qui étaient opérationnels à Shéki. Puisque la décision a été prise ici avec un débat très large, je pense qu'il est indiqué de leur permettre de s'exprimer pour faire entendre leur expérience, ce qu'ils ont rencontré sur place. Cela s'installe dans la culture des élus du Conseil Municipal, mais également pour que nous puissions nous faire une idée réelle de ce qu'ils ont pu apporter à cette ville de Shéki à travers leur présence de six mois. Il s'agit de trois enseignants retraités : Jean UHRWEILLER qui a fait le premier trimestre, Marie-Christine MAZZA et Anne-Marie SCHRUFFENEGGER qui ont pris en charge le deuxième trimestre. Ils viennent de nous rejoindre à partir de leur présence à Shéki.

Je leur laisse la parole avant d'ouvrir officiellement la séance du Conseil Municipal.

Qui se lance ? Allez-y ! Pendant l'exposé, vont défiler une série de clichés sur les écrans.

Mme MAZZA: Nous sommes arrivés à Shéki un peu surpris de voir autant d'écoles et autant d'enfants qui parlent le français. Par exemple, à Shéki, dans une école de 500 élèves, 200 apprennent le français. Ce sont des photos de Jean en hiver puisqu'il est parti en janvier, février et mars. Nous sommes parties en avril, mai et juin. Nous sommes revenues mi-juin.

On peut faire le lien avec Colmar parce que Shéki est aussi une ville au pied de montagnes comme Colmar. Vous voyez un grand marché qui s'appelle le bazar. Une autre photo vous montre notre petite cantine. C'est pour cela qu'on vous l'a mise. Un aspect aussi de Shéki. Kish est un village au pied du Caucase, vous voyez au fond le début du Grand Caucase. Kish a à peu près 1 000 élèves, dont 600 parlent le français. Aucun élève ne parle l'anglais puisque les enseignants ont assez bataillé pour que les élèves parlent uniquement français ou russe. Il faut savoir aussi que le système scolaire est un peu différent qu'en France, c'est-à-dire qu'une école va comprendre 11 classes du CP jusqu'en Terminale. Un professeur de français va aussi bien enseigner le français à des élèves de CP qu'à des élèves de Terminale, ou un professeur de sciences. Le système est un peu pareil au niveau des 5 premières classes où un seul enseignant va prendre en charge les élèves, ce qui correspond chez nous à l'école primaire. Après, au niveau du collège, les professeurs changent comme chez nous en France. Dans une école d'à peu près 215 élèves comme la taille de l'école HIRN, il peut y avoir 43 ou 44 enseignants.

Nous avons essayé de vous montrer juste un peu les façades de l'école et chaque enseignant. La mission qui nous a été confiée est très importante pour les personnes d'Azerbaïdjan et de Shéki parce qu'elles ont une attente au niveau du français très importante. En plus de l'apprentissage de la langue, ce que nous avons vraiment constaté de différent est que non seulement on apprend une langue, mais la culture du pays, l'histoire du pays, la géographie, ils ont une connaissance culturelle impressionnante de la France. On pouvait très bien discuter avec les enseignants qui vont

analyser les personnages des Misérables, sans que ce soit préparé. Voilà la promotion qui sort. Par exemple à l'institut, 70 étudiants sont formés pour être les futurs professeurs de français de la région de Shéki.

On va vous présenter la deuxième partie. Avec Anne, nous avons participé à la Fête de la Francophonie qu'ils ont basée cette année sur la relation entre Shéki et Colmar.

Diffusion d'un film réalisée lors de cette fête :

Intervention d'un organisateur : *Mesdames et messieurs, nous avons l'honneur de vous présenter deux professeurs qui viennent de la Ville de Colmar et qui sont chargés de mission auprès des enseignants de français dans notre université et dans des écoles secondaires à Shéki et à Kish. Et maintenant, sous vos applaudissements, Mme Christine et Mme Anne.*

Intervention de Mme MAZZA : *Bonsoir. Un bonsoir tout particulier à vous, les professeurs de français, qui êtes présents ce soir. Colmar est ma ville natale, j'y vis avec bonheur. Cette mission en Azerbaïdjan m'a amenée à travailler avec des professeurs de français, leurs élèves, leurs étudiants. Il est difficile de parler de l'émotion que je ressens quand je vous entends parler, réciter, chanter en français si loin de la France. Vous le faites si bien. Si Shéki est riche d'un patrimoine architectural et culturel, elle est surtout riche de tous ses habitants. Par leur hospitalité, leur gentillesse, leur humour, toutes ces personnes m'ont fait aimer Shéki et l'Azerbaïdjan. Elles resteront dans ma tête et dans mon cœur. Merci beaucoup.*

Intervention de Mme SCHRUFFENEGGER : *En acceptant de venir à Shéki, je savais que j'allais rencontrer des professeurs et des élèves passionnés par l'enseignement et l'apprentissage de la langue française. Mais, je ne m'attendais pas à trouver de leur part une connaissance aussi approfondie de la culture et de la civilisation de mon pays. Je suis impressionnée par le sérieux et la minutie du travail accompli depuis de longues années. La France se doit d'en être reconnaissante et l'Azerbaïdjan peut en être fière. De plus, j'ai découvert un peuple charmant, ouvert, chaleureux et d'une générosité sans limites. Je tiens à le remercier pour tout ce qu'il nous a offert et j'aurai du mal à le quitter.*

Mme SCHRUFFENEGGER : Je crois qu'à travers ces petits discours, tout est dit. Je crois qu'on a plus qu'à rajouter un grand merci pour cette expérience qui a été très enrichissante, qui est un partenariat génial, finalement parce que même si nous leur apportons la connaissance du français, eux aussi nous enseignent et nous apprennent beaucoup de choses sur certaines valeurs que nous avons peut-être perdues un petit peu. Que ce soit au niveau de la Mairie de Colmar, que ce soit aussi au niveau de M. FEYZIYEV qui a pu permettre ce partenariat, que ce soit au niveau de tous les enseignants à qui nous avons eu affaire et de tout le personnel de l'hôtel qui nous a accueillis, franchement, un énorme merci parce que je pense que cela nous aura marqués à vie. Une expérience à refaire, à poursuivre parce que s'ils ont une culture impressionnante du français en Azerbaïdjan, il leur manque peut-être juste encore la pratique de l'oral. Que ce soit au niveau des élèves comme au niveau des professeurs, ils étaient heureux de pouvoir

parfaire ou avoir des interlocuteurs pour travailler l'oral. Merci à tout le monde.

M. le Maire MEYER : Merci, mesdames. Merci, monsieur. Nous pourrions vous bombarder de questions. J'en pose une seule : si cela dépendait de vous, y retourneriez-vous ?

Mme MAZZA : Oui, sans hésitation.

Mme SCHRUFFENEGGER : Sans aucune hésitation. On pouvait avoir 10 ou 20 lettres, les enseignants et les étudiants demandaient à ce que l'on revienne. Franchement, ce sont des personnes très, très bien.

M. le Maire MEYER : Implicitement, vous répondez aux quelques réserves que nous avons entendues lorsque nous prenions la décision au sein de cette assemblée. Je pense que votre témoignage avec celui de votre collègue est la meilleure illustration de ce qu'il est possible de faire à quelques distances avec les valeurs françaises, surtout également à ce que nous cherchons à faire avec une ville jumelle.

M. UHRWEILLER : Il est vrai qu'il est difficile d'Alsace, de Colmar, de juger ce qu'il se passe en Azerbaïdjan, c'est tellement loin. Eux, connaissent la France, nous, nous connaissons mal l'Azerbaïdjan, avant d'y aller, en tout cas. Je peux dire que c'est un pays qui se sent très enclavé, un peu seul, qui a besoin et qui cherchent des relations avec l'Europe. Ils ont un grand besoin de contacts avec nous et avec la France en particulier puisqu'il y a une tradition d'apprentissage du français qui est malheureusement en train de se perdre. Je pense que c'est très utile pour eux, ils ont besoin de cela pour s'ouvrir sur l'extérieur et à travers la culture européenne, faire évoluer leur société. C'est très important. C'est un pays laïc, j'insiste là-dessus.

M. le Maire MEYER : C'est vrai que M. UHRWEILLER était le Christophe COLOMB.

M. UHRWEILLER : Oui, je suis arrivé le 5 janvier, il y avait 30 centimètres de neige dans les rues, c'était assez étonnant.

M. le Maire MEYER : Je remercie les trois enseignants qui s'étaient portés volontaires pour y aller, mais j'ai surtout saisi le cri du cœur qui est l'illustration, le témoignage de l'ambiance, de la convivialité et de l'amitié retrouvées dans cette ville et auprès de ses habitants.

Tout en les remerciant, je donne lecture d'un courrier que je viens de recevoir aujourd'hui en rapport avec cet échange. C'est mon collègue député de Shéki qui m'écrit : « *M. le Maire, comme vous l'avez noté dans votre lettre, la charte de jumelage entre Colmar et Shéki a eu un succès dont je suis très fier. Grâce à nos initiatives réciproques, nous avons reçu trois professeurs colmariens à Shéki pendant l'année scolaire 2015/2016, qui ont enseigné le français dans les écoles secondaires et aussi dans l'Université pédagogique de Shéki. Les étudiants et les enseignants de Shéki sont très satisfaits de cette expérience et voudraient bien revoir les professeurs de français dans leurs écoles pour l'année 2016/2017. J'avais rencontré les professeurs colmariens à leur arrivée à Bakou et aussi à la veille de leur départ. Je suis sûr qu'ils étaient aussi satisfaits de leur mission à Shéki. De l'autre côté,*

j'avais promis à mes électeurs de contribuer à l'amélioration du niveau d'étude dans les écoles de ma circonscription, je suis très content de pouvoir accomplir ma promesse dans le cadre de notre charte d'amitié et de coopération. Prenant en considération le succès de l'année passée, je veux bien vous demander de continuer cette coopération aussi l'année scolaire suivante. Je veux rappeler de nouveau que tous les frais pour ce projet liés au transport, à l'hébergement et aux salaires des professeurs de français seront couverts par notre parti. Je vous prie d'agréer... »

C'est la conclusion de cette première présence à Shéki. Avis aux amateurs.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Vous le savez, j'étais très critique et je le suis toujours concernant notre présence en Azerbaïdjan. La question de la liberté de la presse n'est toujours pas réglée, de même que celle de la liberté politique, mais puisque de toute façon, notre Ville s'est lancée dans une charte d'amitié, d'ailleurs pas tout à fait un jumelage, contrairement à ce que disait le Député, si l'expérience est heureuse, tant mieux. En revanche, il faudrait peut-être la poursuivre, mais dans l'autre sens. Pourquoi n'inviterions-nous pas à Colmar en partenariat avec l'ESPE, l'Institut de formation des maîtres, un certain nombre d'enseignants à venir chez nous à Colmar ? Pourquoi ne pas assister à une séance du Conseil Municipal puisque j'avais indiqué que la démocratie était un de leur point faible ? Si nous pouvons leur montrer comment cela fonctionne chez nous, pourquoi pas ? Peut-être aussi, pourquoi ne pas les intégrer dans une classe comme nous le faisons avec les professeurs en formation en assistant un maître titulaire ou un professeur des écoles titulaires ? Cela permettrait de ne pas avoir quelque chose uniquement à sens unique de Colmar qui irait à Shéki, mais aussi des personnes de Shéki qui viendraient à Colmar.

M. le Maire MEYER : Votre proposition m'étonne, vous avez essayé de compenser vos extrêmes réserves.

M. ERNST : Non, je suis toujours aussi critique.

M. le Maire MEYER : A chaque jour suffit sa peine, la Ville de Shéki est déjà présente au Marché de Noël, le premier pas concernant Colmar est déjà fait. Ils seront encore présents au Marché de Noël 2016, si d'aventure il devait se tenir.

Mesdames, Monsieur, merci beaucoup. (*applaudissements*)

Après cela, j'ouvre notre séance de travail du Conseil Municipal.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 30 mai dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux ou trois communications à vous faire. La première concerne VIALIS. La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises. À partir des informations, elle attribue une cotation. Cette cotation a pour objectif d'exprimer de façon synthétique le risque de crédits présenté par une entreprise, elle exprime la capacité de cette dernière à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de trois ans. Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. J'ai le plaisir de vous informer que suite à ce dernier examen de la situation de VIALIS, la Banque de France a décidé de maintenir sa cotation de C 3++ vis-à-vis de VIALIS. Cette cotation excellente est la meilleure qui puisse être obtenue. Bravo au Directeur Général et à toute l'équipe de VIALIS pour leur gestion.

La deuxième information est en rapport avec la revoyure du Contrat de Plan puisque nous nous étions retrouvés à Strasbourg il y a une quinzaine de jours sous la signature du Président de la Région et du Préfet de Région. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'itinéraire routier, dit Barreau Sud, permettant de relier l'A35 à la RD1083 entre le sud-est et le sud-ouest de Colmar et de son agglomération est indispensable pour dévier le trafic de transit qui traverse aujourd'hui la Ville. Le Barreau Sud avait été préinscrit dans la phase d'élaboration du Contrat de Plan 2015-2020 en 2014, il avait au final été retiré malgré une intervention personnelle du Président de la Région Alsace, à l'époque, Philippe RICHERT, auprès du Premier ministre. Dans le cadre de cette revoyure du CPER qui a fait l'objet d'une réunion de l'ensemble des exécutifs départementaux, municipaux et intercommunaux le lundi 13 juin dernier, le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional ont annoncé la réintroduction du Barreau Sud dans le CPER 2015-2020. Un montant de 5 millions d'euros devait être inscrit et partagé entre la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et la Ville de Colmar permettant de réaliser les études et potentiellement de débiter les acquisitions foncières nécessaires et les travaux préparatoires. Cette réinscription du Barreau Sud est une excellente nouvelle.

Pour terminer, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de signer l'acte de vente d'un terrain de près de 20 ares, rue d'Amsterdam, en faveur d'Alsace Premium en vue de l'implantation de Pôle Emploi pour un prix de 200 000 euros. Le permis de construire a été délivré le 15 octobre 2015 pour une surface de plancher de 1 080 m². Les locaux devraient être mis à la disposition de Pôle Emploi pour fin 2017. Le chantier va démarrer au mois de juillet, donc dans une huitaine de jours. La même société a prévu d'enchaîner avec l'acquisition de la deuxième parcelle de 15 ares destinée à la construction de bureaux pour un prix de 155 000 euros. De par cette double opération, nous remplissons le vide qui existait encore rue d'Amsterdam. Au final, c'est une excellente opération qui sera suivie plus tard avec la pépinière des entreprises qui est portée par Colmar Agglomération. C'est aussi une excellente nouvelle.

Suite à cela, j'ai à vous présenter le rapport d'activités de Colmar Agglomération, engagements pris/engagements respectés.

5. Rapport d'activités 2015 de Colmar Agglomération.

M. le Maire MEYER : Il sera possible de vous le présenter chaque fois pour la fin du semestre qui suit l'année d'activité concernée.

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Chers collègues. L'année dernière, vous aviez trouvé dommage que nous ne nous arrêtions qu'au changement de dénomination de l'agglomération colmarienne et que nous n'étions pas rentrés dans le rapport, donc cette année, nous allons faire un petit peu plus long et un peu plus détaillé puisque nous avons quand même des choses à dire.

Sur la question financière, vous reprenez les arguments que nous avons déjà beaucoup entendus sur la bonne gestion, véritable marque de fabrique de Colmar. Je vous répondrais qu'il est facile de ne rien dépenser quand on ne fait que le strict minimum. Notre groupe est déjà intervenu plusieurs fois pour signaler que le coefficient d'intégration fiscale, c'est-à-dire le taux de compétence transférée des communes, est parmi les plus faibles de France. Ce qui veut dire qu'en dehors des compétences obligatoirement transférées, nous n'avons rien ou presque. Vous ne pouvez pas d'un côté vous féliciter de la mutualisation des instructions des autorisations d'urbanisme pour les intercommunalités proches et ne pas souhaiter aller vers plus d'intégration dans l'avenir de l'autre, surtout avec les communes de notre propre intercommunalité. À votre décharge, il s'agit du bilan 2015 où Colmar Agglomération a atteint son périmètre idéal avec l'intégration des communes de la Plaine qui ont dû reprendre certaines de leurs compétences transférées autrefois au sein du Ried Brun. Je demande néanmoins à ce qu'un cycle de discussions se mette en œuvre au niveau du Bureau Communautaire pour envisager de revoir les compétences exercées par Colmar Agglomération dans la perspective du prochain renouvellement municipal de 2020, donc il y a un petit peu de temps pour les discussions.

Concernant les biodéchets, là aussi, une observation déjà entendue et à laquelle aucune réponse n'avait été fournie. Si l'on peut se satisfaire de l'intégration des nouveaux quartiers dans le dispositif, le ramassage une fois par semaine va poser d'ici quelques jours ou peut-être est-ce déjà le cas, un souci de nuisances olfactives. L'été est en effet propice au développement des insectes et des odeurs un peu plus fortes qui vont avec. Un certain nombre de riverains se plaignent déjà. Pourrait-on envisager deux passages par semaine pour les biodéchets pendant la période estivale ? Je pense que la qualité de vie des Colmariens y gagnera.

Le dernier point qui m'a frappé sur le rapport qui nous a été remis est le trombinoscope en fin de volume. 61 conseillers communautaires, 11 vice-

présidents, mais une seule femme, notre collègue Stéphanie BARDOTTO, alors que 20 femmes siègent. Avec l'intégration des nouvelles communes, on aurait pu imaginer un renouvellement des instances plus féminisées à l'heure où la parité est devenue la norme en politique. Là aussi, il y a donc pas mal d'efforts à faire. Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Oui, vous deviez intervenir, cela se comprend. Mais vous avez bien fait de rappeler la teneur de vos observations de l'année dernière où vous faisiez la fixation sur le nom de Colmar Agglomération sans voir le contenu du rapport. C'était un peu juste.

M. ERNST : Il ressemblait aux années précédentes, ce n'était pas très intéressant.

M. le Maire MEYER : Concernant les activités, ce sont les élus qui décident et pas le Président. Dans la mesure où il y aurait un consensus pour des activités nouvelles, nous les accepterions, chaque fois. Troisièmement, le CIF a augmenté de 20 % pour Colmar Agglomération, ce qui dénote qu'il y a eu intégration de nouvelles activités, sinon il n'aurait pas augmenté. C'est tout aussi simple que cela.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais compléter les questions concernant le tri des emballages. Il est dit dans le rapport que la collecte continue de progresser, c'est tout à fait exact. Nous avons collecté davantage de déchets en 2015. Nous en collecterons sans doute autant, voire plus en 2016. Ma question est la suivante : le Maire de Colmar a-t-il prévu de demander au Président de Colmar Agglomération de faire faire davantage de passages pour vider les conteneurs qui débordent et qui offrent, non seulement une image dégradée de la Ville, mais également vont générer des problèmes de salubrité publique si ce n'est pas déjà le cas ? Merci.

M. le Maire MEYER : C'est non seulement la demande du Maire de Colmar, mais aussi celle du Président de Colmar Agglomération. C'est un combat permanent avec les prestataires de services. Chaque fois, on trouve une excuse pour dire, « cela n'allait pas, on était en panne ». Et puis, on a déchargé deux jours avant et ce coup-ci, c'est deux jours après. C'est un combat permanent pour éviter les dépôts à côté des conteneurs. Cela arrive moins en ce moment, mais encore de trop par rapport à l'acceptable. Je suis totalement d'accord avec vous. Mais c'est mon souci permanent, et également des services.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste répondre à ces insinuations malfaisantes et malodorantes par rapport aux nuisances provoquées par le ramassage des biodéchets. J'ai lu cela aussi dans Le Point Colmarien. Je trouve cela assez déplorable parce que nous avons des sondages grandeur nature à chaque distribution de sacs bio en fonction des redotations annuelles. Nous n'avons jamais eu de plaintes depuis la mise en place du nouveau seau ajouré et des sacs Bioplast qui sont compostables, pas une seule plainte. Alors, ceux qui ne lavent jamais leurs seaux auront des problèmes en été, évidemment, mais si vous ne faites jamais l'effort

vous-même de civisme... Même chose par rapport aux personnes qui déposent n'importe comment leurs déchets devant les conteneurs. On les voit fréquemment procéder ainsi, au lieu d'aller dans le conteneur suivant qui est parfois à 200-300 mètres. J'ai vu une dame très bien intentionnée qui a tout déposé car le conteneur était plein, alors qu'une autre série de conteneurs se trouvait au bout de la rue. Faut-il policer tout le monde ? Faut-il mettre des caméras vidéo devant les conteneurs ? Je ne sais pas. En tout cas, pour le passage deux fois par semaine, il faut être conscient que le coût est énorme. D'une part, les bacs bruns ne sont généralement jamais pleins, parce qu'il est très difficile de les remplir, à moins de n'être 18 dans la famille. On nous a déjà rétorqué : « pourquoi mettre un 80 litres à disposition alors qu'on met généralement 2 ou 3 sacs maximum par semaine de biodéchets ? », tout simplement pour des raisons de sécurité de personnel. Il est aujourd'hui interdit aux ripeurs de charger des conteneurs par leurs propres moyens physiques, quelle que soit leur dimension sur le camion-benne. C'est tout aussi simple que cela. C'est la loi du travail.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, ce n'est pas seulement une question de nettoyer les seaux, c'est aussi une question de nettoyer les poubelles.

M. WAEHREN : Oui, bien sûr.

M. le Maire MEYER : Parce que pas mal de poubelles sont pleines de boue en dessous et dégagent une odeur qui n'est pas bonne en été.

M. WAEHREN : Oui, et des personnes déposent systématiquement cela en pleine canicule. Bien sûr, quand il fait 35 degrés dehors, vous aurez des nuisances, c'est évident.

M. le Maire MEYER : Bien, nous n'avons pas à voter ce rapport. Avant d'arriver au point concernant les décisions à prendre, je fais état des collègues excusés.

Mme BARDOTTO-GOMEZ, M. GRUNENWALD, M. REMOND, M. BERSCHY, M. YILDIZ, Mme SANCHEZ et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à Mme GANTER, Mme LOUIS, Mme STRIEBIG-THEVENIN, M. DENZER-FIGUE, M. HAMDAN, M. HILBERT et M. OUADI. Mme LATHOUD est excusée.

Point suivant, Mme l'Adjointe.

6. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – rapport 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'ai quelques remarques et questions à la lecture de ce rapport. Tout d'abord, concernant la friche Bel Air et sans doute bientôt celle de Florimont, il est indiqué dans le rapport que l'avenir de la friche Bel Air doit être réfléchi à un niveau intercommunal. C'est sans doute bien, nous allons parler tout à l'heure d'un PLU et contrairement à ce que nous demandions, celui-ci n'est pas intercommunal. J'aurais aimé avoir des précisions concernant l'avenir de cette friche, d'autant plus qu'elle est apparemment censée durer puisque dans un premier temps, il était question d'un écoquartier à cet endroit, mais aujourd'hui, on parle d'une prairie fleurie et de ruches pour quelques années. Alors, y a-t-il un projet de plus grande ampleur avec la perspective de l'espace libéré par le Parc ? Et si oui, pourquoi cela ne paraît pas dans le PLU ?

Depuis un an, nous parlons de la friche du Match, mais qu'en est-il du reste de la rénovation urbaine ? Notamment, celle de la rue du Luxembourg et d'une partie, dont on parle moins, mais qui était également nécessaire au vu du délabrement des immeubles que sont les 2 et 4 de la rue de Belgrade.

D'autre part, s'agissant du Centre Europe, les chiffres sont trompeurs concernant la fréquentation des activités proposées. Il aurait été intéressant de connaître le nombre de demandes refusées faute de place. En effet, ces dernières années, plusieurs options ont été choisies pour trier les familles qui pouvaient inscrire leurs enfants aux activités du Centre. D'abord, le choix a été fait de satisfaire les premières arrivées, obligeant les familles à venir très tôt le matin. Puis, il a été décidé de tirer au sort les enfants que l'on acceptait. Pour une structure qui a coûté tellement cher en investissement, je trouve dommage qu'on la fasse fonctionner de cette manière en laissant à la rue une partie des enfants du quartier. Et cela sera encore plus fort cet été, car une partie des animations d'été subventionnées par l'Agglomération, ont été malheureusement supprimées par l'Agglomération. Voilà, merci, M. le Maire, de répondre aux questions.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Les présentations de ce rapport se suivent, nos interventions également et se ressemblent malheureusement toujours.

S'agissant des interventions, réparations et investissements qui ont lieu dans les écoles du secteur ou dans les gymnases, nous l'avons dit à plusieurs reprises, cela a lieu dans tous les quartiers de la Ville et donc, leur affectation à une politique volontariste de solidarité ne nous semble pas tout à fait justifiée.

Pour ce qui est des animations d'été, nous avons posé la question de savoir quel était le nombre d'enfants des quartiers dits prioritaires qui avaient réellement accès aux activités payantes et ce qui est fait, le cas échéant, pour améliorer cette accessibilité. Comme nous ne connaissons pas les chiffres, nous ne pouvons pas savoir s'il y a amélioration ou pas.

S'agissant de la vidéoprotection, j'avais posé l'année dernière une question concernant l'état des équipements puisqu'un nombre de caméras nous avait été annoncé et j'avais relevé que l'une d'elles avait été démolie, j'en avais

conclu que comme elle n'avait pas été remplacée, elle n'était peut-être pas si utile que cela. Il m'avait été répondu que parce que justement il y avait quelqu'un derrière les écrans, je cite, « *l'auteur des faits a été immédiatement ou presque interpellé et va être jugé pour vandalisme* », on avait trouvé cette réponse comme excellente pour justifier la pertinence du dispositif. Alors, ce dispositif est-il toujours pertinent puisqu'à ce jour, il n'est toujours pas remplacé ? Il me semble qu'on me donnait raison, il n'est pas utile. Est-il inutile ou est-ce une capitulation devant les casseurs ? Merci.

M. le Maire MEYER : Question caméra, et après, Mme l'Adjointe.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mme VALENTIN, il avait été effectivement dit l'année dernière que si des vandales s'attaquent à des caméras, c'est bien parce que cela les gêne. Si cela les gêne, c'est plutôt bon signe, d'où l'intérêt d'installer des caméras parce que notre politique – et nous en reparlerons tout à l'heure lors du débat sur la sixième tranche – vise à sécuriser et à tranquilliser les riverains de tous les quartiers et, bien entendu, y compris le quartier là-bas. S'agissant de la caméra qui avait été détruite, je m'étonne que vous puissiez dire cela parce qu'elle a été replacée. Pas exactement à l'endroit où elle était, mais légèrement décalée avec une efficacité accrue parce que finalement, là où elle est placée maintenant, elle donne accès à plus d'images, est sécurisée et fonctionne très bien aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Pour le reste, Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : M. HILBERT, par rapport au Centre Europe, je tiens à vous informer qu'en effet au début, c'était la file d'attente pour s'inscrire, après, il y a eu le tirage au sort et aux dernières informations, il n'y a même plus lieu d'avoir un tirage au sort, car l'offre répond *a priori* à la demande, d'après les dernières informations.

S'agissant des animations été, Mme VALENTIN, vous parlez certainement de celles qui ont lieu dans le cadre de Colmar Agglomération et qui sont donc tirées au sort. Nous n'avons malheureusement pas les chiffres sur le nombre des enfants des quartiers prioritaires.

Pour revenir sur la question principale de M. HILBERT et la friche Bel Air Florimont, en effet cela ne doit pas figurer dans le PLU, mais c'est parce qu'on se réunit en ce moment même en comité pour réfléchir sur le devenir de cette friche. Un premier comité de pilotage a eu lieu il y a à peu près un mois. Un deuxième comité de pilotage aura lieu, piloté par le Cabinet ALGEO qui a déjà contacté plusieurs institutions sur place, associations et même des habitants. Pour l'instant, tout est encore à faire.

M. le Maire MEYER : La dernière information ne concerne pas Luxembourg, mais Bel Air.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Oui.

M. le Maire MEYER : Pour que cela soit clair dans l'esprit de tout le monde, s'agissant du chantier dit de Luxembourg, je crois savoir que la Commission d'Appel d'Offres se réunit cette semaine pour retenir l'entreprise concernée. Cela laisse supposer que le chantier va démarrer dans les semaines qui viennent en ce qui concerne la barrette dite du Luxembourg, y compris aussi

les deux rues dans le même secteur qui sont concernées par le projet d'ensemble. Nous respectons le calendrier en ce qui concerne cet important projet puisque rien que la barrette dite du Luxembourg tourne autour de 9 à 10 millions d'euros selon les propositions faites.

M. HILBERT.

M. HILBERT : C'était juste pour un complément d'information concernant Bel Air. Le Comité de pilotage ne réfléchit-il que sur l'ancienne emprise du site Bel Air ?

M. le Maire MEYER : Non, globalement.

M. HILBERT : Globalement, c'est-à-dire la rue d'Hunawihir et le Parc ?

M. le Maire MEYER : Globalement, parce qu'on ne peut pas saucissonner les emprises foncières. Il faut voir tout ce que cela a rendu disponible sur le plan foncier et avoir une réflexion globale sur l'ensemble.

M. HILBERT : Donc, je complète, c'est bien dans l'attente de la libération de l'emprise du Parc que le projet est en stand-by et qu'on parle de quelques années ?

M. le Maire MEYER : On parlera déjà de l'emprise du Parc puisqu'il est appelé à être libéré. On ne peut pas réfléchir d'une façon unilatérale, il faut marcher sur deux pieds, donc réfléchir sur l'ensemble.

M. HILBERT : Et concernant les deux immeubles 2 et 4 de la rue de Belgrade ? Ils sont vraiment très délabrés. Je sais, ce n'est pas Pôle Habitat, c'est la SICCE.

M. le Maire MEYER : Einz num andra, wie in Paris. D'accord ?

M. HILBERT : Oui, mais ceux qui y habitent n'attendent pas.

M. le Maire MEYER : Le monde n'a pas été fait en un jour. Il y en a pour 120 millions d'euros dans le secteur Europe.

Bien, nous en arrivons aux points qui supposent une décision.

Certains ont regardé les couleurs affichées derrière moi, il s'agit tout simplement du drapeau de Rhin et Danube remis au Maire de Colmar. Comme les couleurs de Rhin et Danube ont été approuvées par le Conseil Municipal de Colmar tout de suite après 1945, je pensais que c'était le meilleur emplacement pour afficher les couleurs de l'association dans notre salle commune.

Merci, Mme l'Adjointe. Point suivant, M. l'Adjoint.

7. Compte Administratif 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je salue la présence de notre trésorier qui nous observe et qui nous écoute. Bien, mes chers collègues, M. ERNST ne me permet pas de prolonger tout de suite puisqu'il demande la parole.

Allez-y, M. ERNST.

M. ERNST : Je m'en voudrais, M. le Maire, si vous avez une présentation à faire, on peut entamer la discussion après votre présentation.

M. le Maire MEYER : Non.

M. ERNST : Je m'en voudrais de vous couper dans votre élan.

M. le Maire MEYER : Je suis très ouvert. Peut-être que lors de mon intervention, je répondrai à quelques-unes de vos questions.

M. ERNST : C'est parfait comme ça. Dans ce cas-là, merci pour la parole donnée.

L'année dernière, j'avais indiqué que notre groupe ferait toujours le choix de l'humain derrière les chiffres et les ratios financiers que votre majorité utilise, document budgétaire après document budgétaire, pour présenter son « Colmar ville paradisiaque ». Je ne dérogerai donc pas à la parole prononcée en évoquant principalement la question du personnel municipal plutôt que le reste du document qui n'est finalement qu'un pointage financier de vos choix de gestion. Cette année encore, vous vous félicitez que les charges de personnel baissent de 1,47 % grâce à votre version locale de la RGPP SARKOZY qui voulait que l'on ne remplace pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Nous perdons donc encore 36 emplois, soit l'équivalent de 31 équivalents temps plein. On constate cette tendance lourde depuis 2013 qui vise à adapter le nombre d'agents à un coût budgétaire prédéfini pour satisfaire des ratios financiers et une belle présentation comptable. Vous appelez cela maîtrise des dépenses, gestion saine et rigoureuse. Moi, j'appelle cela, peut-être plus trivialement, être mis au pain sec et à l'eau.

Un des points qui m'interpelle particulièrement, qui m'inquiète même, c'est la pyramide des âges puisque notre collectivité emploie actuellement 109 personnes âgées de plus de 60 ans, presque 10 % des effectifs qui devront partir à la retraite dans les prochaines années. Je vous demande et vous pourrez peut-être me répondre plus tard, M. le Maire, combien seront remplacés ?

Votre politique de rigueur a cependant un impact bien visible sur la qualité du service public qui, année après année et selon les secteurs, baisse ou ne se maintient que grâce à l'abnégation des agents, quoique cela ait des conséquences lourdes sur leur santé. Je vous rappellerai le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace de l'an dernier qui pointait le nombre d'heures supplémentaires anormalement élevé dans notre collectivité puisqu'elles correspondaient à 23 équivalents temps plein ou

l'augmentation aussi inquiétante du nombre d'accidents du travail. Nous en avons eu +37,5 %. Bref, votre politique n'a pas une incidence neutre sur les agents et cela devait être dit.

Au final, et je reste dans la lignée de mon propos introductif, ce document retrace vos choix de gestion pour l'année passée. Nous n'avons donc pas à l'approuver ou à le désapprouver, les discussions autour du budget servant déjà à exprimer nos accords et désaccords. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport, mais j'insiste pour que les remarques sur la santé du personnel soient prises en compte. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était M. ERNST. Généralement, la présentation du Compte Administratif permet à certains collègues de faire la fête au Maire, bien que je ne m'appelle pas Fernand, puisque c'est la Saint Fernand aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que finalement, c'est l'exécutif qui présente ses comptes sur la base des décisions prises par le Conseil Municipal à l'intérieur des crédits ouverts par l'assemblée municipale. Je vais prolonger un petit peu, sans répéter ce qui vient d'être rapporté par l'Adjoint aux finances à travers la présentation de quelques diapositives qui changent la présentation, mais qui complètent l'information des élus municipaux.

M. MEYER, je vous demande de revenir d'abord sur quelques axes principaux de fonctionnement du budget à travers le tableau B1 où vous avez sur deux courbes, l'évolution de l'inflation annuelle avec l'évolution des dépenses de fonctionnement. Je le présente de 2010 à 2015 puisque c'est le temps d'un mandat, six ans. On s'engage toujours sur six ans, c'est pour cette raison que j'ai choisi 2010 à 2015. Si vous additionnez l'inflation constatée, nous arrivons à un total de 7 % sur ces six ans. En revanche, si nous devons additionner l'augmentation ou l'évolution des charges, nous sommes à +4,27 % ce qui laisse un différentiel de 2,73 %. Or, 2,73 % sur un montant de dépenses de 75 millions d'euros traduit une économie de quelque 2,54 millions d'euros. Nous sommes en effet inférieurs par rapport au taux de l'inflation.

Ce rappel étant fait, je vous demande de passer au tableau suivant qui est l'évolution des charges de personnel. Vous en avez parlé, nous avons anticipé pour remplacer les départs à la retraite puisque les 30 emplois d'avenir étaient faits pour remplacer les départs à la retraite. Nous avons donc vu avant l'heure le remplacement des personnes en partance pour avoir déjà sous la main les jeunes qui après avoir mis le pied à l'étrier seront disponibles pour remplacer les départs à la retraite. Vous avez quatre courbes avec au départ, la différence entre les ratios dépenses réelles et les recettes. Nous constatons ici une différence sur les dix années. Ratio dépenses réelles Villes de France : 1 343 euros, pour la Ville de Colmar : 1 047 euros, ce qui fait un différentiel sur les six ans de 19,17 millions d'euros. Il en va de même pour les frais de personnel : moyenne des villes de France : 783 euros, pour la Ville de Colmar : 615 euros. L'économie sur les six ans totalise un montant de 10 973 000 euros.

Je continue avec le produit de la taxe sur les propriétés bâties par habitant sur la même période de six ans afin d'avoir une vision globale. Le foncier bâti par habitant est de 306 euros pour les Villes de France et de 237 euros pour

la Ville de Colmar. L'économie est de 5 174 000 euros pour les Colmariens si l'on devait comparer par rapport à la charge imposée sur le plan national aux communes de la même importance. Nous continuons avec la taxe d'habitation. La moyenne nationale est de 232 euros à l'habitant. Pour la Ville de Colmar, c'est 173 euros. Il y a donc encore une fois un différentiel qui traduit une économie de 4 403 000 euros par an. Si j'additionne les deux montants, taxe foncière bâtie et taxe d'habitation, nous arrivons à une différence de 9 607 000 euros par rapport à l'imposition moyenne des Villes de France.

Je continue avec les dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons le Compte Administratif 2014 et le Compte Administratif 2015, vous constatez une diminution de 17 euros pour Colmar par rapport à la moyenne nationale, c'est +166 euros. Donc nous avons diminué les charges de fonctionnement alors que la moyenne nationale augmente de quelque 166 euros à l'habitant, ce qui traduit une économie de 21 478 000 euros.

Pour les dernières explications concernant cette série, je prends les dépenses d'équipement qui étaient de 596 euros en 2015 pour la Ville de Colmar et 389 euros sur le plan national, soit une différence de 207 euros par habitant dans le domaine des investissements. Multipliez cela par 70 000 habitants, vous arrivez à une dépense supplémentaire d'équipement de 14 millions d'euros sur une seule année initiée par la Ville de Colmar.

Comme on fait toujours aussi de la fixation sur quelques autres paramètres concernant la fiscalité, sur le tableau B18, vous avez l'inflation moyenne annuelle par l'INSEE par rapport à nos taux d'augmentation. Pendant quatre ans, nous n'avons pas augmenté la fiscalité, ces courbes le démontrent alors que l'inflation était de 7 % sur la période concernée, je l'ai rappelé tout à l'heure. Si l'on raisonne de la même façon, cela fait une économie de 13 millions d'euros pour le contribuable colmarien.

Comme il s'agit de mes 20 ans de mandat de Maire, je me permets un petit extra : je fais une comparaison entre 1995 et 2015 pour voir l'évolution. Je vous demande de prendre le tableau A, vous avez bien lu, c'est une façon inédite de présenter les choses. Vous avez les dépenses en euros constants en 1995 et en 2015 : 83 millions d'euros à comparer avec 75 millions d'euros, ce qui veut dire que dans le domaine de coût de fonctionnement, nous avons diminué de 7 555 000 euros sur les 20 ans. Sur les frais de personnel représentés, courbe jaune, nous avons augmenté de 2 millions d'euros, soit 0,2 % par an. Le cumul des trois autres courbes accusait un total de 38,5 millions d'euros en 1995, nous sommes à 29 096 000 euros en 2015, ce qui veut dire que nous avons économisé quelque 8,53 millions d'euros sur le cumul de ces trois types de dépenses, soit une diminution de 22,16 %. Je pense pouvoir dire que cela est une performance tout en maintenant et en améliorant les services, si nous devons faire cette comparaison entre 1995 et 2015.

Je continue avec quelques explications complémentaires qui concernent les dépenses de fonctionnement. Sur les courbes, nous voyons l'effet contraire de l'effet ciseaux, lorsque les dépenses dépassent les recettes. Là, nous

sommes dans le sens contraire puisque les dépenses diminuent et les recettes augmentent. Nous élargissons donc notre champ d'intervention à travers cette latitude supplémentaire. Les recettes par rapport à 1995 sont en augmentation de 1,7 million d'euros alors que les dépenses diminuent de 7,55 millions d'euros, soit un différentiel de 9,25 millions d'euros. Il en va de même pour la différence puisque le différentiel était de 7 078 000 euros en 1995 et nous sommes à 17 034 000 euros en 2015, soit +122 %, en d'autres termes +9 056 000 euros, ce qui traduit les résultats de notre rigueur tout en maintenant nos services aux Colmariens.

Je continue avec le tableau suivant qui porte sur l'évolution des épargnes. J'ai repris les six ans, puisque c'est le temps d'un mandat. Nous sommes à +1 million d'euros par rapport à l'excédent de ressources, à +3,3 millions d'euros concernant l'épargne brute et à +2,3 millions d'euros pour l'épargne nette. C'est l'épargne nette qui apporte notre autofinancement pour cofinancer les travaux d'investissement.

Je continue avec le tableau suivant parce qu'il ne s'agit pas seulement d'annoncer les chiffres en début d'année. Nous programmons pour x millions de travaux, il faut aussi que les taux de réalisation suivent. Vous constatez qu'en 2015, nous avons eu un taux de réalisation atteignant 90 % ce qui est vraiment exceptionnel dans le décor de la gestion des intercommunalités et des gestions publiques, avec un investissement de près de 41 millions d'euros, alors que nous avons plafonné l'année précédente. Mais néanmoins, investir 40 millions d'euros avec un taux de réalisation de 90 % relève d'une performance.

Je continue avec le tableau E, M. MEYER, vous avez là le suivi du taux moyen de notre dette. En 1995, le taux moyen était de 7,26 %, nous sommes à 1,81 % en 2015.

Si vous prenez le tableau suivant, il y a une courbe beaucoup plus pertinente. Les frais financiers représentaient 5,13 % en 1995 dans le budget de fonctionnement alors qu'ils ne représentent plus que 1,37 % en 2015. Vous voyez cette courbe très significative qui illustre la rigueur de la gestion.

Il y a un autre tableau puisque l'on peut parler des pourcentages par rapport au budget de fonctionnement, mais il faut aussi voir la durée en années qu'il faut à travers les ressources propres pour rembourser le capital. En 1995, la Ville de Colmar accusait une durée de 7,41 années. En 2015, la durée est de 4,34 années malgré tous les investissements réalisés.

Je pense que le tableau suivant est la consécration, la cerise sur le gâteau. Nous constatons que la dette supplémentaire entre 1995 et 2015 est de 8 470 000 euros. Mais les charges d'emprunt, frais financiers et remboursement du capital représentaient 7 412 000 euros en 1995. Ce même montant prévisible en 2016 est de 7 135 000 euros. Malgré les 8 470 000 euros d'emprunt supplémentaire, les charges nettes sont inférieures de 277 000 euros par rapport à la dépense de 1995. C'est particulièrement significatif, mais la traduction pratique en fonction de tout cela, c'est la dernière ligne. J'ai mis pour référence les engagements, les dépenses d'équipement de la période de 1989 à 1994 : 129 935 000 euros.

Par période de six ans, j'ai fait décompter les engagements pris. Si je devais faire le total des engagements supplémentaires par rapport à la période de 1989 à 1994, on arrive à des investissements supplémentaires de 109 146 000 euros que nous pouvons mettre à notre actif, cela sur la période de 16 ans. Certes, 8 470 000 euros d'emprunts supplémentaires, mais donc globalement 270 000 euros de frais en moins par an, et en contrepartie un engagement supplémentaire de 109 046 000 euros par rapport à la période de 1989-1995. Si vous voyez des chantiers partout, vous avez l'explication pratique sur ces tableaux avec le financement et ce qui a été décidé. Je pense que ce dernier tableau est très significatif.

Vous parliez d'impôts. J'ai prélevé sur le forum de l'Office Qualité Locale, les villes qui avaient été citées au titre de la taxe d'habitation et du foncier bâti. On n'a pris que les grandes villes. L'imposition la plus forte au niveau du taux de la taxe d'habitation est Clermont-Ferrand à 5,8 %, la plus basse Besançon. Mulhouse est à 3,8 % et Strasbourg à 2,6 %. Pour la taxe foncière bâtie, Nantes bat le record avec +20 %, avec Saint-Denis et Clermont-Ferrand. Vous retrouvez Mulhouse à +3 % et Strasbourg à +2,50 %. En ce qui concerne Colmar pour la même période de 2013 à 2016, l'augmentation était de 0 % alors que toutes les autres villes ont dû demander ou majorer la fiscalité locale.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je suis à votre entière disposition pour continuer l'échange si besoin devait en être pour répondre à l'une ou l'autre question supplémentaire.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Deux remarques qui ont été faites pendant votre présentation sur le remplacement des agents par des emplois d'avenir. J'ai un doute sur la pérennité de ces emplois dont on sait pertinemment qu'ils ne durent que le temps de leur subventionnement. Finalement, vous avez pris 30 agents pour faire les remplacements de ces agents partis à la retraite...

M. le Maire MEYER : M. ERNST, vous avez tout faux puisque nous venons de titulariser les premiers.

M. ERNST : Oui, les premiers, mais titulariserez-vous les 30 ?

M. le Maire MEYER : Bien sûr, le contrat est de trois ans. Nous allons au bout du contrat et le gamin ou la fille qui a donné satisfaction sera titularisé, il n'y a aucun problème. Mais n'est-ce pas le Gouvernement qui nous demande de faire des économies ?

M. ERNST : Mais cela ne remplacera pas tous les agents partis depuis 2013, 2014 et 2015.

M. le Maire MEYER : Si, nous le faisons progressivement.

M. ERNST : Absolument pas puisque les 30 contrats d'avenir ne concernent que la baisse de 2015, ni celle de 2013, ni celle de 2014.

M. le Maire MEYER : Mon cher monsieur, le Maire de Colmar n'embauche pas pour embaucher, mais en fonction des besoins, point final.

M. ERNST : Il nous manque 23 équivalents temps plein, c'est le volume des heures supplémentaires, sans compter celui des arrêts maladie. Ce sont des emplois que l'on pourrait faire et qui serviraient à tous puisque ce sont les emplois qui manquent, car d'autres agents sont obligés de les faire. Votre explication n'est donc pas satisfaisante.

Deuxième remarque, sur le taux de réalisation à plus de 90 %, je suis désolé de vous contredire aussi, vous pourrez demander à votre 1^{er} Adjoint s'il se plonge dans les comptes et rapports budgétaires de la collectivité dans laquelle il est élu, le Conseil Général du Haut-Rhin fait le taux de réalisation de 90 % depuis au moins cinq ans étant donné qu'il a rencontré certaines difficultés budgétaires liées à l'augmentation des dépenses sociales. Ne plus inscrire que ce qu'on est sûr de réaliser, cela fait un certain temps qu'il le fait et on n'est certainement pas non plus la seule collectivité à atteindre ce taux de 90 %. Je crois qu'il n'y a pas raison de s'en glorifier, au contraire. Il faudrait plutôt rester humble en se disant qu'avant, on inscrivait énormément de projets que l'on ne faisait pas. Maintenant, on fait au moins les projets que l'on est sûrs de réaliser. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, si vous voulez faire la comparaison avec le Département, je suis prêt, séance tenante.

M. ERNST : On peut y aller.

M. le Maire MEYER : Séance tenante.

M. ERNST : Oui.

M. le Maire MEYER : Seulement, je pense que ce n'est pas le débat, mais je suis prêt à le faire, je vous rencontre et vous donne les explications.

M. ERNST : Oui.

M. le Maire MEYER : Y compris les comparaisons du Compte Administratif des années précédentes par rapport aux prévisions budgétaires.

M. ERNST : Oui, pas de souci, on se fait une réunion après le Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Je suis persuadé que vous vous mettez avec quelques collègues en situation délicate.

M. ERNST : Ah, j'attends de voir quand même parce qu'il s'avère que je connais bien les chiffres du Conseil Départemental.

M. le Maire MEYER : Parce que vous êtes Conseiller départemental ?

M. ERNST : J'ai travaillé pour des élus au Conseil Départemental pendant 9 ans, M. MEYER, croyez bien que je connais un petit peu les chiffres budgétaires.

M. le Maire MEYER : Bien, y a-t-il d'autres questions ? Parce que je dois vous quitter. Ma présence n'est pas possible pour le vote.

M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, puisque le Maire vient de quitter la séance et ne participe donc pas au vote de son Compte

Administratif, je vous propose, sur la base des exposés présentés en Commission des Finances, en Commissions Réunies et encore ce soir lors de cette séance du Conseil Municipal, de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption de ce Compte Administratif 2015.

Je vous propose successivement de soumettre à votre approbation le budget principal puis les trois budgets annexes et ce, de façon réunie pour les trois budgets annexes si vous en êtes d'accord.

Je soumetts tout d'abord aux voix l'approbation des résultats concernant le budget principal au titre de ce Compte Administratif 2015.

Qui approuve ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

S'agissant des trois budgets annexes, qui en approuve les résultats définitifs, également au titre de l'exercice 2015 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Voilà, nous donnons ainsi décharge au Maire pour sa gestion au titre de l'exercice 2015. M. le Maire peut naturellement nous rejoindre.

(retour de M. le Maire)

Voilà, M. le Maire, confiance renouvelée une nouvelle fois par nos collègues.

M. le Maire MEYER : Merci, mes chers collègues. À votre acceptation, j'associe le Directeur Général des Services et toute l'équipe qu'il a à ses côtés puisqu'il s'agit d'un travail assumé ensemble. C'est également ensemble que nous arrivons aux meilleurs résultats. Merci pour la confiance.

M. l'Adjoint, vous pouvez continuer, je crois.

8. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Intervention un petit peu boutade, je voulais savoir si c'était un hasard que nous nous désengagions de tous nos prêts contractés auprès du Crédit Mutuel et plus particulièrement de l'agence locale Bartholdi. Je dis cela parce que l'un des prêts, qui même en étant à taux variable, était à un taux de 1,60 %, on passe sur un taux à 1,56 %, j'ai du mal à voir où est la véritable économie là-dessus. Merci.

M. l'Adj. JAEGY : Ce n'est absolument pas le cas, M. ERNST, toutes les consultations en matière d'emprunt se font de la même façon depuis des années. Nous faisons appel à l'ensemble des partenaires bancaires de la place, essentiellement des partenaires régionaux. Le Crédit Mutuel

Bartholdi, entre autres, en fait naturellement partie. Après, à chacun de se placer en fonction des consultations.

M. ERNST : Tout à fait. C'est pourquoi je posais la question de savoir si c'était un hasard.

M. le Maire MEYER : Je crois même que c'est la banque auprès de laquelle nous avons le plus fort volume d'encours.

M. ERNST : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Actuellement.

M. ERNST : Je sais.

M. le Maire MEYER : D'autres banques participent en ce moment d'une façon très pertinente aux soumissions.

En ce qui me concerne, je mets quand même le doigt sur le détail de ce rapport sur dix pages. Là encore, vous pouvez faire des comparaisons, M. ERNST, pour trouver ailleurs la gestion de la dette présentée sur dix pages.

M. ERNST : Après, c'est une question de police d'écriture et de tableaux insérés.

M. le Maire MEYER : Non, non. C'est très simple comme réponse. C'est fort simple. Allez chercher d'autres références pour savoir si ce point est présenté d'une façon aussi détaillée. Parce que vous avez cité un cas tout à l'heure.

Nous continuons, Merci, M. l'Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint.

14. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, M. le 1^{er} Adjoint. En préambule, je voulais rebondir sur l'annonce que vous aviez faite en début de Conseil concernant le Barreau Sud qui est présent dans le PADD et dans le rapport de présentation du PLU, mais le Barreau Sud en lui-même ne figure pas dans le PLU.

Personnellement, je suis déçu de cette décision conjointe de l'État et de la Grande Région, mais bon, nous sommes habitués, l'actualité nous montre bien que ce n'est pas la première fois que l'État a un grand projet inutile puisqu'il y a eu un référendum sur Notre-Dame-des-Landes hier et puis dans la Région, plus proche de chez nous, un GCO fait aussi couler beaucoup d'encre. Tant mieux, Colmar aura peut-être son barreau sud, si l'information se confirme. Mais si on va plus loin dans la démarche de grand projet inutile, d'ici à ce que l'on ait des ZAD dans le sud de la Ville, il y a encore un peu de marge.

Pour revenir un peu plus sur le rapport qui nous occupe immédiatement, lors de la présentation du PADD en novembre dernier, j'exprimais ma déception, car c'était un document fourre-tout et à plusieurs niveaux de lecture où chacun pouvait y trouver ce qu'il voulait. Logiquement, le PLU et le Rapport de présentation, qui l'accompagne, présenté ce soir sont de la même teneur. Si le Rapport de présentation est relativement intéressant en lui-même, car c'est une compilation de données sur la situation de notre Ville, le PLU en lui-même l'est moins et pas seulement de par sa nature forcément rébarbative, mais parce que le développement durable qui manquait tant au précédent PLU, à tel point qu'il avait été annulé pour cela, y est très peu présent.

M. le Maire MEYER : Pas du tout.

M. HILBERT : Vous mettez en avant la baisse de consommation foncière par rapport au précédent PLU en « limitant » l'étalement urbain à 200 hectares au lieu des 320. Cependant, et comme vous le répétez souvent, le PLU doit se conformer au SCOT et malheureusement, au niveau du SCOT, cette baisse de bétonisation du sol est beaucoup moins flagrante. Les nombreuses inondations, que nous avons vécues ce printemps et ce début d'été, ont largement été accentuées par l'urbanisation de ces dernières décennies. D'ailleurs, entre parenthèses, il est un peu surprenant de valider le PLU avant la révision du SCOT, mais cela ne changerait pas grand-chose, puisqu'à défaut de PLU intercommunal, nous avons un SCOT qui compile les différents PLU des collectivités concernées. Vous tablez sur un accroissement de la population conséquent, soit, je préfère pour ma part que des personnes habitent en ville ou en tout cas, à proximité de leur lieu de travail ou de transport, si cela pouvait contribuer à la réalisation d'économies dans les déplacements : économies de temps, d'argent, d'essence, de CO2, mais pour cela, il faudrait qu'elles puissent utiliser les transports en commun. Or, le PLU qui nous est proposé indique qu'à Colmar, la concentration de logements est la plus forte du SCOT avec 50 logements à l'hectare, mais cette densité varie selon les quartiers. Ainsi, le centre sera le plus dense avec 60 logements, mais là, on ne pourra plus faire grand-chose au niveau du centre. Plus on s'éloigne, moins cette densité sera forte avec une recommandation pour le quartier sud d'une densité de 30 logements à l'hectare, soit l'équivalent de ce qui est recommandé. C'est un gâchis foncier déplorable, d'autant plus qu'il s'agit de terres riches et fertiles. Cette baisse de densité de logements a une autre conséquence, celle de rendre impossible l'extension du réseau de transport en commun dans ces quartiers, car insuffisamment habités, les lignes de bus qui y seraient testées ne seraient pas rentables et très vite abandonnées comme nous l'avons déjà vécu ailleurs. Or, l'un des enjeux du PLU était bien de développer, en lien avec le PDU, des alternatives aux déplacements en voiture et malheureusement, il n'en est rien. Les emplacements réservés sont créés pour élargir des voies ou pour créer et le Barreau Sud, dont on parlait tout à l'heure, reste encore une priorité pour vous alors que tout le monde sait qu'il n'y a pas le financement, en tout cas pour l'instant, et le réseau ferroviaire est entretenu mais aucune volonté de l'exploiter n'est présente dans le rapport de présentation alors même que les étudiants

architectes de Strasbourg l'intègrent dans leur projet. Il aurait été intéressant que vous mettiez au service de la ligne Colmar/Fribourg, par exemple, autant d'énergie et de pouvoir de conviction que vous en avez mis pour le Barreau Sud, pour que cette ligne soit aussi inscrite dans le contrat de Plan. Malheureusement, vous préférez la route.

La conception du PLU est archaïque, il reprend des modèles urbains dépassés conçus pour l'automobile. Par exemple, pour un trois-pièces, le Règlement stipule qu'il y ait deux places de stationnement pour deux voitures et une seule pour un vélo. Pour les commerces, il faut une place pour 40 m² pour les voitures et suffisamment, je cite le PLU, pour les vélos si l'espace le permet. Ce n'est pas ainsi que nous arriverons à atteindre les objectifs du PDU. Le PLU doit également être compatible avec le SRCE le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Ce schéma n'est pas très contraignant pour Colmar. En fait, le PLU, pour la seule trame bleue de Colmar, c'est l'Ill. En revanche, un autre couloir écologique était prévu d'est en ouest au sud de Houssen et celui-ci n'apparaît pas dans le PLU. À la place, il y a une réserve foncière au nord de la station d'épuration pour y installer une éventuelle entreprise. Pour créer cette réserve, la Ville a acheté ou échangé des terrains agricoles. Pourquoi ne pas faire ou avoir fait la même chose en zone industrio-commerciale avec les friches qui s'y trouvent pour obtenir un terrain suffisamment grand sans avoir à goudronner des champs ou faire courir des risques à l'Ill ?

Lors des réunions de travail et dans le Rapport de présentation, vous nous aviez dit que vous souhaitiez verdir la Ville et qu'il y aurait des zones boisées ou protégées, à protéger ou à reconstruire. Finalement, elles ne sont pas très nombreuses et il en manque une de taille, il s'agit de la Plaine Pasteur qui reste entièrement constructible. Aucun espace vert n'y est protégé. Le grignotage de ce poumon vert au cœur du quartier ouest pourra se poursuivre.

Les Erlen sont également menacés, alors bien sûr, pas dans l'immédiat, pour l'instant l'urbanisation se fait le long de la route de Rouffach, mais les bandes constructibles sont très larges, vont très loin vers l'est. Lors du prochain PLU, si nous ne changeons pas de logiciel de développement, une fois que ce coin sera enfoncé aux Erlen, la zone deviendra progressivement à urbaniser.

Je ne vais pas poursuivre mon propos plus longtemps, mais le manque d'ambition de ce PLU est relevé même dans le Rapport de présentation. Dans la synthèse du scénario tendanciel, sur 26 items analysés, il y en a un qui sera amélioré. 20 ne verront pas de différence significative et 5 auront une détérioration probable, notamment en ce qui concerne les inondations.

Je suis désolé, malgré le travail qui a été fait pendant ces trois ans, je ne pourrai pas approuver ce document.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Avant toute chose et comme l'a fait le 1^{er} Adjoint, je voulais saluer le travail des agents municipaux et du Cabinet OTE Ingénierie qui a permis aux élus de saisir les implications du passage

d'un POS à un PLU et qui ont livré une énorme quantité de schémas et d'explications qu'on retrouve dans le document qui nous a été donné. Si le PLU est un document politique qui définit les politiques de construction et d'occupation de l'espace communal pour plusieurs dizaines d'années, sauf annulation, c'est aussi un document très technique qui a été rendu intelligible grâce au travail des agents et du cabinet. Donc, merci pour leur implication, leurs explications et leur travail.

Rentrons dans le vif du sujet. Notre groupe avait déjà exprimé, comme l'a fait notre collègue Frédéric HILBERT, un certain nombre d'observations à l'occasion du vote sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui a eu lieu en novembre dernier. Sur le nombre d'habitants à l'horizon 2030, il me semble erroné et difficilement atteignable au vu des rythmes de croissance actuels. Vous avez bien sûr revu ce nombre à la baisse par rapport à l'annulation du 1^{er} PLU, mais l'analyse des données de l'INSEE laisse entrevoir une croissance bien plus modeste que celle que vous envisagez. De cette appréciation du nombre d'habitants découle le reste. Nous allons urbaniser à vitesse grand V parmi les derniers espaces disponibles sur le ban communal, là où une densification du bâti et le comblement des dents creuses auraient suffi à soutenir la demande de logements, vu le rythme de croissance résultant de l'INSEE. Le document qui nous a été remis est d'ailleurs significatif et très expressif. La politique de rénovation urbaine et nos changements de mode de vie ont une influence directe sur le nombre d'habitants. Pour faire grimper le nombre d'habitants là où vous souhaiteriez qu'il soit en 2030, il faudrait faire venir des familles. Or, le document le dit, celles-ci ont plutôt tendance à quitter Colmar pour les villages environnants où la qualité de vie change. Idem pour les programmes de rénovation urbaine où les habitants n'ont pas toujours pu être relogés dans la commune. Là aussi, nous avons enlevé un certain nombre de familles pour les mettre dans d'autres communes adjacentes alors qu'elles auraient normalement dû pouvoir rester à Colmar pour faire profiter de leur nombre, le nombre d'habitants global. Nous avons donc perdu un certain type d'habitants susceptibles de faire augmenter rapidement la population. Dans le même temps, le document le dit aussi, se développent les ménages à une personne, souvent des couples séparés avec des modes de garde qui demandent des appartements adaptés en taille, plus grands pour pouvoir accueillir les enfants, qui entraînent du coup une augmentation du nombre de ménages, mais une stagnation du nombre d'habitants. Tout ceci a un impact très fort sur les logements qui doivent être construits et nous avons tout intérêt à plutôt aller vers le petit collectif que la maison individuelle. Or, ce qui nous est proposé sur un certain zonage, on retrouve encore de la maison individuelle là où elle sera difficilement soutenable.

Vous avez indiqué aussi à plusieurs reprises, et notamment la semaine dernière en Commissions Réunies, que vous comptiez être attentif aux prochains programmes de construction de logements afin de les doter dès le début de commerces, de services, d'accès aux transports en commun aussi qui en feront des quartiers avec une identité propre et pas seulement des logements-dortoirs. Soit. Nous y serons également attentifs, car il faut bien

le dire et comme l'a rappelé notre collègue avant, on a fait n'importe quoi dans le quartier sud ces dernières années. Et même plus récemment sur des quartiers plus récents comme le Lotissement des Cépages où nous avons des immeubles qui sont construits, des habitants qui y habitent déjà, mais où la connexion avec le système de routes n'est pas encore faite, ce qui fait qu'ils n'ont pas de système de communication propre et continuent à engorger le quartier, ce qui n'est pas terrible.

Nous avons aussi des regrets sur l'orientation qui a été choisie concernant le maraîchage. Vous avez dit avant que les terres seraient sanctuarisées, en partie seulement puisque seules celles qui garantiront une activité maraîchère à long terme le feront. Comme vous l'avez dit, le maraîchage fait partie des traditions colmariennes et le grignotage au fur et à mesure des terrains va bientôt le transformer en folklore. Le précédent PLU a alimenté, et nous l'avions dit lors des réunions internes, les spéculations immobilières sur les terrains. Spéculation qui a déjà repris du fait d'un certain nombre de propriétaires peu scrupuleux qui ont anticipé, comme s'ils les connaissaient, les orientations qu'allait prendre notre commune. Nous regrettons vraiment que les maraîchers qui connaissent pourtant la valeur d'une bonne terre agricole participent à l'anthropisation des terrains. Nous aurions vraiment préféré bloquer *ad vitam aeternam* ces terrains à toute urbanisation. Au nord, l'extension qui a été choisie au-delà de la station d'épuration pour une future zone commerciale ou industrielle nous a été présentée comme la dernière possible pour l'implantation d'un établissement de grande taille. Nous regrettons là aussi que l'on n'ait pas plutôt cherché à jouer la carte intercommunale pour imaginer le développement ou l'implantation d'une entreprise comme cela. D'autres communes du secteur, et nous pouvons peut-être même aller plus loin, notamment vers la zone Nambshheim/Geiswasser, ont peut-être déjà les espaces nécessaires et viabilisés qui auraient permis à ce que s'installe une grande entreprise et que les habitants de Colmar puissent y travailler aussi.

Au final, le fait qu'on ne soit pas allé chercher ailleurs est notre plus grand regret. Il est vraiment dommage que Colmar n'ait pas joué la carte du Plan local d'urbanisme intercommunal et se soit contentée de son territoire.

J'ai dit plus tôt dans la soirée que Colmar Agglomération avait atteint son périmètre idéal, nos bans communaux se touchant presque tous, de même que nos bâtis, on a du mal à imaginer deux politiques d'aménagement différentes. Sur la rue d'Ingersheim, le quartier du Logelbach ou même le passage qui nous relie à Horbourg Wihr. Pourtant, c'est le cas. Nous avons bien un service commun pour les autorisations d'urbanisme, alors qu'aurions-nous eu à perdre à avoir un Plan local d'urbanisme commun ? Il a juste manqué peut-être un petit peu de courage politique pour sortir du cadre uniquement colmaro-colmarien qui nous est présenté ce soir.

Parce que nous aurions souhaité autre chose que la simple mobilisation des terrains constructibles pour faire gagner en un laps de temps que nous jugeons trop court 8 000 habitants à la Ville, soit plus de 10 % de sa population actuelle, nous voterons contre le Plan local d'urbanisme. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je rejoins la plupart des remarques qui ont été dites. Je pense que mes collègues s'y associent aussi. On pourrait aussi revenir, mais cela a été fait un petit peu déjà précédemment et en détail en Commissions Réunies, sur les prévisions de croissance, nous ne serions pas aussi optimistes, notamment en matière d'emploi. Si elles se réalisent, tant mieux, mais cela pose question.

Par ailleurs, l'un des maîtres mots de ce PLU est la densification. C'est une intention louable lorsqu'il s'agit de ne pas gaspiller l'espace, mais de densifier. Il me semble que cela devrait d'abord renforcer les zones déjà urbanisées et non pas créer de nouvelles zones urbanisées. C'est-à-dire revaloriser les friches qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales et donc, notamment en favorisant les promoteurs qui souhaitent le faire. En favorisant les constructions un peu plus hautes, notamment pour les surfaces de bureaux, sachant que celles-ci, cela a été dit précédemment, sont au passage plus propices aux transports en commun. Et surtout, ne pas densifier forcément les mètres carrés habitables, mais augmenter la population réelle au mètre carré habitable. Pas forcément plus de surface de logements, mais plus d'habitants. Concrètement, cela veut dire lutter contre les logements vacants. Ces logements vacants le sont surtout du fait de la décision de beaucoup de propriétaires de ne pas ou plus louer, notamment car ils n'ont pas les moyens de le faire. On aide beaucoup pour les vitrines, pour les façades, mais on pourrait aussi s'occuper un petit peu plus de ce qui ne se voit pas. Dans ce PLU, on envisage surtout d'urbaniser de nouvelles zones. Certaines sont certes incluses entre des espaces déjà construits, mais beaucoup sont complètement hors espaces urbanisés actuels. Près d'un logement sur dix est vide dans le centre-ville, inoccupé, et on continue à vouloir faire ce qui a été fait dans les 20 dernières années, à savoir dénaturer un certain nombre de quartiers colmariens, à commencer par celui des maraîchers et le quartier sud aussi, en supprimant des jardins, des espaces verts qui donnent du cachet et de la valeur aux habitations voisines pour construire du neuf. Trop de logements par rapport à la demande et trop chers par rapport à ce que peuvent se permettre la majorité des familles. On prétend ramener des personnes qui ont acheté dans le Ried, notamment, sans se demander pourquoi elles ont acheté là-bas, la principale raison étant bien sûr le prix. On veut les y attirer sans les avantages de la campagne puisqu'on ne prévoit pas de nouveaux espaces verts et de nouvelles aires de jeux par exemple, mais aussi sans les avantages de la ville, à savoir des transports en commun, cela a été dit, décents, et des équipements adaptés, notamment pour les enfants et les jeunes. Imposer presque systématiquement la voiture pour aller à l'école ou acheter son pain, cela semblait être le nouveau projet de société colmarien. En outre, en particulier dans ce quartier maraîcher, on entend construire dans des zones où la nappe phréatique est très haute. On connaît les problèmes de l'Hôtel du Département entre autres et donc, sur des terrains souvent inondés actuellement en hiver, et sur des zones, qui je le disais, sont très mal desservies en transports publics. Est-il prévu d'améliorer l'offre en tenant enfin compte du PDU ? Comment peut-on faire voter un PLU presque complètement déconnecté de ce PDU ? Cela renvoie à

la question du Plan local d'Urbanisme Intercommunal. Il y aurait plus de cohérence.

Puisqu'on parle de transport, qu'en est-il des études sur le bus à haut niveau de service que vous nous aviez promis dans votre programme électoral et des plans de déplacement entreprises pour les grandes entreprises de la zone nord par exemple ?

Puisqu'on parle des entreprises, on observe actuellement un glissement des activités de nos zones industrielles vers le commerce et le loisir, des milliers de mètres de carrés sont concernés. Certes, il est souhaitable d'avoir quelques services de proximité pour les personnes qui travaillent dans ces zones, mais on parle ici surtout d'une offre qui fait clairement concurrence aux commerces du centre-ville et de la ville d'une manière générale. Le commerce du centre-ville qui a de plus en plus tendance à devenir un commerce de quartier pour les habitants du centre-ville ou une clientèle captive qui s'y rend en bus, les autres habitants prenant tous leurs voitures pour aller en périphérie. N'y a-t-il pas lieu de fixer des limites ? Vous avez contribué à faire capoter un village de marques à Sainte-Croix-en-Plaine qui aurait pu générer des séjours de clients de toute l'Alsace et alentours dans la région colmarienne. En tout cas, cela aurait pu être étudié un peu plus. Mais là, vous envisagez sans problème de développer les surfaces commerciales qui dépassent celles qui étaient prévues par le village de marques, mais nous ne rayonnerons pas plus loin que le pays de Colmar. Une forme de cohérence nous aurait-elle échappé ? Pour résumer, nous avons l'impression que beaucoup d'erreurs du précédent PLU ont été répétées, mais j'espère que vous pourrez nous démontrer le contraire et que nous pourrions ainsi voter le rapport sans trop d'inquiétudes.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Notre groupe souhaite saluer le travail réalisé pour nous proposer ce projet de PLU et nous saluons également les objectifs du futur PLU que sont l'économie, le développement, la qualité et le cadre de vie. Ceci étant, des interrogations subsistent. D'abord sur les hypothèses de croissance qui ont permis de chiffrer les besoins, principalement en logements. Ensuite, sur les options que vous avez retenues.

Tout d'abord, les hypothèses de croissance. Il est vrai que le précédent PLU avait été annulé par le Tribunal Administratif, notamment au motif qu'il reposait sur une hypothèse de croissance de population largement surestimée. Les estimations sont-elles cette fois devenues plus raisonnables ? Sur quelle base repose la croissance de la population ? Selon l'INSEE, ces dernières années en effet, cette augmentation avoisinait 0,51 %. Autre question, combien d'emplois créés sur Colmar ces dernières années ? Le coût du foncier n'incite-t-il pas les habitants, cela a déjà été dit, et notamment les plus jeunes, à s'établir dans des communes limitrophes à Colmar ? Il est clair que les réponses à ces questions sont décisives pour apprécier les conséquences qui sont tirées d'une vision pour le moins optimiste puisqu'elle se traduit par la nécessité de construire 500 logements par an, ce qui nous semble beaucoup.

S'agissant des options que vous avez retenues, et je ne reviendrai pas sur les interventions précédentes qui ont déjà évoqué un certain nombre de points, mais il est vrai que l'un des maîtres mots de ce PLU est la densification. L'intention est certes louable lorsqu'il s'agit de ne pas gaspiller l'espace, mais encore faudra-t-il veiller à ne pas dénaturer les quartiers colmariens, comme cela a déjà été fait ces dernières années dans certains secteurs, notamment le quartier maraîcher. Enfin, faut-il permettre de construire dans les cœurs d'îlot au détriment des jardins et des espaces verts ?

Voici un certain nombre de questions que nous nous posons et auxquelles nous souhaiterions que vous nous répondiez ce soir. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Très brièvement, par rapport à ce que j'avais déjà dit en novembre au moment du débat sur le PADD, le gros problème posé par ce PLU est la préservation de la qualité de vie à Colmar. Le groupe de travail devait quasiment faire face à une quadrature du cercle. Il s'agissait de densifier, d'économiser l'espace, tout en préservant l'environnement et la qualité de vie. Là, apparemment, la réponse n'est pas tout à fait adaptée. Je m'explique.

Supposons que Colmar s'accroisse effectivement d'environ 400 habitants par an alors que nous devons attendre aujourd'hui 6 à 7 ans pour les atteindre, supposons que la concentration des activités sur la ville centre du SCOT alors que celle-ci compte déjà plus de 2/3 des salariés de l'agglomération nécessite effectivement 200 hectares à urbaniser en 10 à 15 ans, comment encore préserver la qualité de vie de nos concitoyens et par conséquent l'attractivité tant vantée de Colmar ? Bien sûr, vous arguez du fait que cette concentration socioéconomique et la nécessaire densification de l'habitat vertical et horizontal limiteront les déplacements pendulaires quotidiens entre le centre et l'agglomération qui saturent les avenues aux heures de pointe. Mais vous savez aussi que cette atténuation de la circulation sera toute temporaire puisque vous répondrez très vite aux besoins irrépressibles de confort de nos automobilistes.

Comment croire que le mieux-vivre ensemble puisse être évalué simplement en nombre de salariés nouveaux, de résidents nouveaux et d'automobilistes nouveaux, de surcroît ? Une réponse à ce défi lancé à notre qualité de vie passe par une offre alternative au tout automobile dans l'agglomération. Bien sûr, vous ressortez alors le PDU élaboré en 2009 et 2011, mais quasiment resté lettre morte pour l'essentiel et qui préconise un réseau de transport collectif en site propre, ce qui garantit enfin une vitesse commerciale incitant à les utiliser et qui correspond aux déplacements modernes et sécurisés pour une agglomération de près de 115 000 habitants aujourd'hui. Mais à quel prix ? Grande question. Le bus à haut niveau de service revient trois fois plus cher que le bus de ville actuel et un kilomètre de ligne en site propre entre 1 à 7 millions d'euros d'après les chiffres de la thèse de doctorat du Maire de Colmar, pages 403 à 404. Combien dépensons-nous encore aujourd'hui pour silos, parkings publics et privés, places publiques dédiées à la voiture au lieu de les consacrer au mieux-vivre ensemble ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HANAUER.

M. HANAUER : Au nom de la profession agricole colmarienne, je voudrais remercier le 1^{er} Adjoint et l'ensemble des administrés qui ont reçu l'ensemble des maraîchers, horticulteurs et viticulteurs personnellement. C'est la première fois qu'une cartographie a été établie par entreprise maraîchère localisant les terrains en propriété et en fermage. Cette terre qui nous permet de valoriser notre production locale. Tous ne seront certainement pas satisfaits, mais il est important de maintenir notre profession à Colmar. Une dernière précision qui concerne M. ERNST, lorsqu'un terrain agricole se vend, il n'appartient pas toujours au maraîcher qui l'exploite. La pluviométrie fin juin, MM. HILBERT et DENECHAUD, a atteint la pluviométrie d'une année complète sur Colmar. D'autre part, la forêt du Niederwald, 545 hectares, a été classée par notre groupe en réserve biologique ces dernières années. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est le rappel de quelques vérités, là.

M. le 1^{er} Adjoint. Non, pardon, Mme ANGLARET-BRICKERT. Elle se raccroche toujours.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne peux pas m'en empêcher. Je ne peux pas, parce que ces terres maraîchères dont tout le monde est en train de parler, combien de temps cela va-t-il tenir ? Sachant que lorsque par hasard et par extraordinaire, il se vend dans le quartier des maraîchers un terrain, il atteint au jour d'aujourd'hui 42 000 euros l'are, 19 rue de la Speck pour ceux qui ne me croiraient pas.

M. le Maire MEYER : Il vient de le dire : le maraîcher n'est pas toujours le propriétaire. Le prix est toujours fait par l'acheteur, mais pas par le vendeur.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je salue les débats et l'expression des uns et des autres. Juste un point, M. DENECHAUD, il ne faut pas vouloir comme vous l'avez fait, vous avez vraiment donné cette impression, de vouloir démolir pour démolir dans un combat qui n'a rien à voir avec le PLU. La preuve, quand vous nous reprochez d'avoir fait capoter le village de marques. Mais attendez, la liste qui a été élue, sur laquelle vous étiez, était opposée au village de marques ! Il ne faut pas avoir deux langages ou alors, c'est vraiment s'opposer pour s'opposer. Vous êtes pris en flagrant délit, excusez-moi, mais je trouve cela un petit peu dommage. Ce n'est pas moi ou quelqu'un d'autre qui ai fait capoter le village de marques, c'est le SCOT qui a décidé librement avec les 60 communes et l'ensemble des 120 délégués de ne pas modifier les règles d'urbanisme. Aujourd'hui, les règles d'urbanisme du SCOT ne permettent pas l'implantation du village de marques, mais vous y étiez opposé, vous avez fait campagne pour cela et vous dites l'inverse ce soir. Soyez un petit peu raisonnable dans votre style d'opposition.

Plus sérieusement, parce que cela n'est pas très sérieux, mais tant pis, je vais répondre aux uns et aux autres. Bien entendu, certains points se recoupent, ce qui me permettra d'y répondre de manière un peu plus globale. Le PLU que nous proposons ce soir est justement un PLU de l'équilibre. Je l'ai dit en introduction. Et pourquoi de l'équilibre ? Si je

prends le point de l'habitat, si on veut accueillir aujourd'hui des personnes à Colmar, si l'on veut développer l'habitat, il n'y a pas 36 000 possibilités, vous prenez une carte de Colmar, on ne peut pas le faire au nord parce qu'il y a la zone industrielle, j'y reviendrai, on ne peut pas le faire à l'ouest parce qu'on est à Wintzenheim et à Ingersheim, on touche aux limites de la Ville. On ne peut pas le faire non plus à l'est parce qu'on sort de Colmar. Il ne reste qu'un seul secteur, c'est le sud-est et le sud-ouest sur lesquels on peut bâtir des logements. Pourquoi bâtir des logements ? Je réponds à certaines interrogations. Savez-vous pourquoi les personnes sont allées comme cela a été dit s'installer à l'extérieur de Colmar ces dernières années ? Parce qu'effectivement, les terrains étaient trop chers et s'ils étaient trop chers, c'est parce qu'il n'y avait pas suffisamment de terrains à construire depuis que le PLU avait été annulé. Comme il n'y avait pas suffisamment de terrains, ils étaient très chers, du coup les personnes allaient s'installer à l'extérieur de Colmar et ce sont celles que l'on voit arriver en ville en voiture. C'est justement ce que nous voulons éviter. Quand je dis tout à l'heure qu'il faut lutter contre l'étalement urbain, c'est qu'il faut tout faire pour maintenir la population à Colmar. Et pour ce faire, il faut ouvrir des terrains à l'urbanisation. Nous le faisons au sud, mais pas n'importe comment. Là encore, je réponds à certaines interrogations, M. HILBERT, par exemple, nous aurions pu aller beaucoup plus loin dans l'ouverture des terrains, nous avons voulu conserver les Erlens, sauf au niveau de la route de Rouffach. Partout ailleurs et contrairement au PLU qui a été annulé, ces zones restent inconstructibles et le resteront pendant toute la durée du PLU parce que nous voulons conserver les terres à urbaniser. Nous ne pouvons le faire qu'en densifiant. Évidemment, nous n'allons pas densifier partout de la même façon parce que, là encore, c'est une différence philosophique qui nous sépare fortement, M. HILBERT. Un document d'urbanisme, c'est déjà très contraignant, il y a beaucoup de règles, beaucoup de normes. Nous n'avons pas voulu systématiquement rajouter des règles aux règles et des normes aux normes parce qu'il faut aussi laisser la liberté aux individus, liberté de choisir leur mode de vie, leur mode de logement, ne pas surimposer les choses. Je veux dire que le PLU n'est pas un Gosplan, nous ne sommes pas au temps de l'ex-URSS, il faut aussi laisser respirer les individus, il faut aussi laisser les initiatives se faire parce que sinon, à force de tout contraindre, on finit par ne plus rien à faire. C'est d'ailleurs bien le drame, plus largement, de notre pays. Donc, on va densifier, y compris au sud. Vous parliez du SCOT, Colmar a une densification supérieure au SCOT, 90 logements à l'hectare. Selon les zones, cette densification sera plus ou moins forte, mais elle va exister parce qu'en n'ouvrant que 130 hectares alors que le PLU précédent pour l'habitat en ouvrait beaucoup plus, on va dans le sens de cette économie du foncier et cela va forcément changer les choses. Densifier pour densifier ne marcherait pas non plus. Certains collègues ont dit oui, mais dans le quartier sud, la densification s'est faite un peu tous azimuts, c'est vrai. Raison pour laquelle dans ce PLU, nous avons prévu les zones 1AU et 2AU mentionnées dans le PLU pour urbaniser et c'est valable notamment dans une bonne partie du quartier sud et du quartier maraîcher. Il faut y réunir un hectare pour pouvoir construire, donc il faut un projet d'ensemble, cela évitera l'urbanisation tous azimuts que l'on a pu

connaître ici ou là, cela donne une certaine cohérence au projet. Cela obligera les uns et les autres à se réunir, à proposer à la Ville ensuite des endroits d'accès, de voiries, de circulation. Cela vous a visiblement échappé. Pourtant vous avez fait partie des groupes de travail et vous auriez d'ailleurs pu faire certaines réflexions dans le groupe de travail, M. HILBERT. Je ne vous jette pas la pierre, mais toute urbanisation supposera donc la création préalable obligatoire de voiries, de voies d'accès. Cela s'appelle les OAP, les Orientations d'Aménagement Prioritaires, c'est-à-dire que dans chaque projet d'un hectare, il faudra que ces aménagements, y compris de voiries, soient prévus concomitamment pour éviter parfois des erreurs qui avaient été commises dans les années 92 au moment du POS approuvé à l'époque et toujours en vigueur suite à l'annulation du PLU.

Bien sûr, le Barreau Sud est important. Là encore, il ne faut pas avoir de position idéologique, c'est fondamental. Le Barreau Sud est fait pour sortir les véhicules de transit de la Ville. Aujourd'hui, pour passer d'Est en Ouest, ou d'Ouest en Est, on est obligé de passer par la ville. La seule solution pour ne pas le faire est de prévoir ce Barreau Sud et donc, ainsi, viendront dans Colmar ceux qui veulent y aller et passeront en dehors de Colmar et ne gêneront plus les rues qui sont parfois encombrées dans le quartier sud, la rue Henner, d'autres rues. Ils iront sur le Barreau Sud et c'est pourquoi c'est très important. Il ne faut pas avoir de position idéologique sur le sujet.

Pareil, pour le PLUI, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, quand on a lancé la procédure de mise en place du PLUI, il y a plus de trois ans maintenant, cette possibilité-là n'existait pas. On a lancé la procédure. On n'allait donc pas faire demi-tour. D'autant plus que pour mettre en place ce PLUI, il faut une volonté, aujourd'hui la majorité des élus de l'agglomération n'y est pas favorable, on ne va pas, nous, à Colmar l'imposer à tous les autres. Cela se fait dans la discussion, dans la concertation et la majorité là-dessus n'existe pas, au contraire. Néanmoins, nous avons bien sûr une vision intercommunale, et c'est bien le rôle du SCOT qui est là pour mettre en cohésion l'ensemble du territoire parce que nous regardons ce qu'il se passe autour de Colmar et que les choix que nous faisons sont liés aux choix faits également dans le SCOT avec lequel le PLU doit avoir un rapport de compatibilité.

S'agissant des commerces, certains, notamment M. DENECHAUD, ont dit que trop de services s'installaient dans la zone industrielle et que nous n'avions pas prévu de garde-fous, ce n'est pas vrai. Nous avons eu des discussions, ce n'est pas sorti de notre chapeau. Nous n'avons pas conçu le PLU comme cela, de nous-mêmes, mais en collaboration avec les autres et notamment sur ce point précis avec la Chambre de Commerce, Les Vitrines de Colmar et les différentes associations représentant les commerçants, raison pour laquelle nous avons mis un seuil puisqu'aujourd'hui, pour pouvoir installer un commerce, il faut au minimum 1 000 m² de surface au sol dans la zone industrielle nord. Cela permet d'utiliser les friches quand il y en a, car il serait quand même dommage de geler définitivement des friches existantes et de protéger les commerces. En tout cas, cela a été largement approuvé par nos interlocuteurs économiques qui sont très contents de ce seuil qui n'existait pas au PLU annulé. C'est une avancée assez considérable.

J'ai aussi beaucoup entendu parler de croissance de la population. Je crois qu'il faut faire attention parce que c'est un peu comme le vélo, si on fait du sur-place, on tombe et nous ne voulons pas tomber à Colmar, nous voulons continuer à progresser. Et progresser raisonnablement en continuant – cela a été rappelé par Serge HANAUER – l'effort que nous avons fait pour sanctuariser un certain nombre de terres maraîchères qui ne pourront pas être construites, quel que soit le prix, Mme ANGLARET, parce qu'elles ne seront pas constructibles. Maintenant, des maraîchers ont parfois leurs terres en pleine ville et ont aussi envie de les vendre parce qu'ils n'ont pas de repreneurs, parce qu'ils n'ont plus d'activité. Il faut aussi tenir compte de cela, il faut être pragmatique. Nous l'avons été parce que nous avons eu des échanges précis avec les uns et les autres.

Je reviens sur ce que vous disiez concernant la prévision démographique. Elle correspond pile à ce que nous enregistrons maintenant depuis quelques années. Aujourd'hui, Colmar a quasiment 70 000 habitants. La prévision qui avait été faite et qui est faite dans ce PLU correspond parfaitement. Nous sommes l'un des rares territoires de la Grande Région – et nous avons cette chance parce que nous sommes attractifs sur le plan de la démographie, selon une étude faite par l'Agence d'Urbanisme de Mulhouse pour le Grand-Est – à avoir une démographie positive. Nous pouvons encore faire mieux parce que tous les habitants qui se sont installés ces dernières années en dehors de Colmar en raison du manque de terrains constructibles vont pouvoir revenir. De même, les nouveaux ménages qui n'avaient plus les moyens de s'installer à Colmar vont pouvoir y rester. Cela, additionné à la prévision de 425 logements par an, pas 500, Mme KLINKERT, je ne sais pas qui vous a préparé ce chiffre que vous avez lu, c'était mal préparé, c'est 425 dans le PLU, c'est marqué noir sur blanc, mais vous le direz à la personne qui vous a donné le chiffre, ce n'est pas grave, mais une partie de ces 425 logements, 190 précisément, sont liés à la progression démographique de Colmar. Cela correspond à la réalité. Une autre partie, 170 logements environ, est liée au desserrement des ménages, c'est-à-dire aux personnes qui divorcent, ce qui crée un besoin de logements supplémentaires. Les 70 logements supplémentaires sont des personnes qui habitent dans l'ancien et qui ont envie d'aller habiter dans de nouveaux logements plus aux normes, etc. C'est ainsi que nous arrivons aux 425 logements de production annuelle, ce qui correspond à peine plus à la réalité d'aujourd'hui parce qu'on construit en moyenne sur ces dernières années, environ 380 logements à Colmar chaque année.

Enfin, vous avez parlé aussi, M. DENECHAUD, de la vacance des logements. Je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour dire qu'il y a énormément de locaux vacants à Colmar. Nous avons fait l'étude, nous en avons parlé lors du groupe de travail, nous avons croisé les chiffres de l'INSEE avec ceux des branchements électriques et de VIALIS, avec les permis de construire délivrés et on s'aperçoit que le taux de vacance de 7 % est relativement faible à Colmar, en tout cas plus faible que la moyenne nationale. Et encore, parmi ces locaux vacants figurent des logements qui sont par exemple au centre-ville au-dessus des commerces et qui ne seront plus jamais disponibles à l'utilisation parce qu'il y a les réserves, plus d'accès, etc. Une fois qu'on a

enlevé ces éléments, je peux vous garantir que l'on a très peu de logements vacants à Colmar. C'est pour cette raison que la demande est aussi forte et qu'il y a des besoins à satisfaire et que nous prévoyons 130 hectares destinés à l'urbanisation en – je le redis – préservant les Erlen, les zones maraîchères, l'ADN de Colmar parce que c'est exactement l'ambition que nous avons pour notre Ville. Je pense avoir fait le tour.

M. le Maire MEYER : Mais ce n'est pas fini puisque M. HILBERT redemande la parole.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je redemande la parole pour répondre. Vous évoquiez le fait que les remarques n'avaient pas été faites en réunion de travail, c'est faux. Des remarques ont été faites en réunion de travail, mais c'est vous qui décidiez de l'ordre du jour de ces réunions de travail. Parfois même, vous n'en décidiez pas puisqu'il y a un an, jour pour jour, quasiment, nous nous étions retrouvés, la réunion a duré cinq minutes parce que l'ordre du jour n'avait pas été fait, elle a été reportée à la semaine suivante. C'était un petit peu symptomatique de ces groupes et de ces réunions. Si nous avions eu plus d'éléments et à chaque fois moins d'explications sur ce qu'était un PLU, nous aurions peut-être pu avancer un peu plus.

Ensuite, je voulais aussi vous parler du Barreau Sud. Vous disiez que les habitants de la Plaine encombrant les rues de la Semm, etc. aux heures de pointe et qu'avec le Barreau Sud, cela ne se ferait plus. J'aimerais savoir où vont ces personnes qui passent par la rue de la Semm tous les matins, vont-elles travailler dans la Vallée de Munster ? Il est vrai qu'il est connu qu'il y a beaucoup d'emplois là-bas. Donc, non, elles iront en centre-ville et le Barreau Sud, comme le GCO à Strasbourg ne résoudra aucun problème d'encombrement des rues et des voies des entrées colmariennes. Malheureusement, cela coûte très très cher, mais cela créera peut-être momentanément un peu d'emplois.

Ensuite, par rapport au PLUI, vous dites qu'aucun membre de l'Agglomération ne souhaitait faire un PLUI, leur avez-vous au moins posé la question ? L'avez-vous proposé ? Le Maire de Colmar l'a-t-il fait ? Le Président de l'Agglomération l'a-t-il fait ?

Quant aux vacances de logements, il y a des chiffres sur les plaquettes que vous distribuez régulièrement tous les ans, des petits cartons avec le nombre de vacances de logements et nous avons été longtemps à 10 %. Il est vrai que ces derniers temps, beaucoup de logements se transforment en meublés de location, ce qui réduit sans doute un petit peu la vacance de logements, mais pour les touristes, pas pour les Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, juste deux petites réponses. S'agissant du village de marques, je ne vous ai pas reproché de l'avoir fait capoter, mais c'est vrai que le terme capoter...

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est du rétropédalage.

M. DENECHAUD : Puis-je répondre ? J'aurais dû dire échouer plutôt que capoter. C'est peut-être un peu plus neutre. J'ai simplement pointé le fait que d'un côté on fait quelque chose pour que cela ne se passe pas du côté de Saint-Croix-en-Plaine et d'un autre côté, on met quand même à disposition des surfaces, vous l'avez dit, plus de 1 000 m², donc effectivement c'est un critère, mais le village de marques était aussi une grande surface. Au final, les surfaces qui seront mises à disposition excèdent largement celles qui étaient proposées par le village de marques, c'est simplement cela. Maintenant, vous avez répondu en partie, il y a à mon avis une certaine incohérence, mais le village de marques se fait en une fois, là on parle de planification sur plusieurs années. À voir, mais en tout cas, je crains toujours, même si vous dites que cela a été validé par toute la structure économique et commerciale du centre-ville, que cette concurrence ne soit de plus en plus rude.

S'agissant des logements vacants, au niveau national, la moyenne est de 7 %, en Alsace, on est entre 6 et 7 %. Je suis désolé, à Colmar, on n'a pas à se glorifier de 7 % puisque cette réalité sur le territoire communal recouvre une réalité en fonction des quartiers et, selon les derniers chiffres que j'ai eus, on est quand même proches de 10 % dans le centre-ville. Effectivement, des logements sont peut-être condamnés parce qu'ils sont au-dessus des commerces, mais il y a des raisons. Je posais surtout des questions. Maintenant, vous estimez que je m'oppose pour m'opposer, donc à un moment donné, on s'abstiendra. Enfin, moi, je m'abstiendrai et je pense que l'on s'abstiendra.

M. le Maire MEYER : Bien. M. DENECHAUD, quelquefois, il est difficile de retomber sur ses pattes.

Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, je voudrais simplement dire que nous sommes autour de cette table pour discuter de questions de fond et pas pour faire des remarques désobligeantes.

M. le Maire MEYER : Mais qui en fait ?

Mme KLINKERT : Nous avons bien plus important, c'est discuter de l'avenir de Colmar.

M. le Maire MEYER : Qui en fait ? Personne n'est agressif de notre côté. Seulement, il ne faut pas raconter des contrevérités.

Mme KLINKERT : Je voudrais juste dire à M. le 1^{er} Adjoint que certes, si à Colmar, nous développons notre population, il y a des communes autour de nous pour lesquelles la croissance est encore plus soutenue. Regardez Cernay ou la ville d'Erstein ou la ville d'Ostwald.

M. le Maire MEYER : Cela n'apporte rien de plus par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure.

Mme ANGLARET.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Oui, M. le Maire. M. le 1^{er} Adjoint, vous pointez nos contradictions. Puis-je me permettre de pointer les vôtres ? Souvenez-vous lorsque je vous ai demandé pourquoi on construisait à

l'heure actuelle dans les jardins du quartier sud, jardins qui sont en fait des poumons verts pour Colmar. Vous m'avez répondu que cela n'existe pas. Oui, rue de Castelnaud, cela n'existe pas, sans doute ? Mais, il n'y a pas que la rue de Castelnaud, il se trouve que nous ne vous demandons pas de rayer les poumons verts, mais de les développer dans les nouveaux quartiers qui vont se créer et de l'avoir bien présent à l'esprit.

D'autre part, il est vrai que nous avons été réunis une paire de fois, mais je voudrais juste vous rappeler que lorsque vous faites référence aux réunions avec les maraîchers et Les Vitrites de Colmar, la CCI, le machin, le truc, le muche, l'opposition n'en était pas.

M. le Maire MEYER : Bien, M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je me demande depuis deux ans si j'ai assisté aux mêmes réunions, je ne crois pas, parce que là, des contrevérités, je viens d'en entendre quelques-unes. J'ai écouté très attentivement tout ce qu'il s'est dit et bien sûr, je félicite le bureau d'études ainsi que le personnel de la Ville. Le 1^{er} Adjoint a donné une explication complète, seulement il a simplement oublié de dire quelque chose. Le 1^{er} Adjoint, par modestie, je pense, ne l'a pas fait. Oui, tout à fait. Parce que lorsque j'entends des contrevérités telles que M. HILBERT dit, c'est incroyable. Aux réunions auxquelles j'ai assisté, nous avons programmé des réunions supplémentaires qui n'étaient pas prévues, il y avait un ordre du jour totalement libre, le bureau d'études nous proposait des discussions, on pouvait dire ce que nous avions à dire et c'était acté. Et, la fois d'après, nous avons un compte rendu souvent modifié. C'est pourquoi je ne crois pas que j'assistais au même PLU. Je suis désolé, M. le Maire, je ne sais pas, je ne sais pas du tout. Je ne suis pas dupe, je sais qu'aujourd'hui, la presse est présente, je sais très bien qu'il faut que les oppositions existent, mais de là à dire des c... Franchement, chapeau.

(intervention inaudible de Mme ANGLARET-BRICKERT sans micro)

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Rapidement, M. HILBERT, rue de la Semm, bien sûr, ce sont les personnes qui travaillent à Colmar puisque la Ville représente environ 80 % des emplois du secteur, mais qui sont allées s'installer à l'extérieur parce qu'il n'y avait pas suffisamment de terrains. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ouvrir des terrains à l'urbanisation, ce que vous contestez. On ne peut pas contester tout et son contraire. On ouvre des terrains pour justement éviter ces flux de circulation.

Mme KLINKERT, je m'adresse à la vice-présidente du Conseil Départemental, le Département fait partie des personnes publiques associées, on a eu diverses réunions avec eux comme avec la Région, l'État. Les réflexions que vous nous faites ce soir ne sont pas du tout celles qui nous ont été faites par le Département, mais ce n'est pas grave, vous pouvez avoir des différences avec votre administration, cela peut arriver.

Mme ANGLARET, s'agissant du développement des poumons verts, bien sûr, c'est dans le PLU, aucun projet immobilier de plus de 20 logements ne peut

se faire sans la création d'un espace vert de jeux et sans la création de conteneurs enterrés. Forcément, cela se fait. Les poumons verts, c'est aussi les 25 hectares de terres agricoles et maraîchères que nous avons préservés au sein même de l'enveloppe urbaine. Le poumon vert, c'est Les Erlen que nous préservons de l'urbanisation. Les poumons verts, c'est toutes les règles que nous avons mises en place et largement déployées dans le PLU.

En ce qui concerne les réunions que vous citez auxquelles l'opposition n'a pas été présente ; ce sont des réunions de travail quotidien, c'est mon rôle d' élu, je suis élu pour cela. Citez-moi d'autres villes qui ont mis en place des groupes de travail pour des PLU avec des élus majorité/opposition qui ont autant travaillé, qui se sont autant réunis, je pense que vous n'en trouverez pas beaucoup.

M. le Maire MEYER : Bien, c'est tout à fait normal qu'autour d'une discussion qui porte sur le plan d'aménagement d'une ville que l'échange soit très large et également la mise en valeur de différentes réflexions où il est difficile de se retrouver sur des positions communes. Je le comprends fort bien, mais après ce que je viens d'entendre, il y a tout un chapelet de contrevérités qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Je vais citer deux ou trois questions, voire cinq ou six.

Les Cépages : projet autorisé qui n'est pas desservi par la voirie. Vous ne pouvez pas demander au promoteur de terminer la voirie avant que le projet ne soit terminé. C'est l'ABC du métier. La dernière couche de roulement doit être posée lorsque tout le chantier est fini. C'est la logique, alors arrêtez de dire des contrevérités.

S'agissant du PLU intercommunal, il ne faut pas rêver, les maires tiennent à leur PLU comme ils tiennent aux permis de construire. Chaque maire veut maîtriser son permis de construire et *ipso facto*, cela a une incidence directe sur le PLUI, d'autant plus que lorsque nous avons lancé la manœuvre, on ne parlait pas encore de PLUI, mais il ne s'agissait pas de revenir en arrière. D'autre part, les maires ne souhaitaient pas de PLUI.

Pour les surfaces économiques, j'ai entendu la zone de Balgau/Heiteren/Nambsheim/Geiswasser. Certes, quelque 200 hectares y sont disponibles, mais lorsque vous êtes face à un investisseur, il veut s'implanter là où il a l'intention de s'implanter. S'il choisit le bassin rhénan, il choisit le bassin rhénan. S'il choisit le territoire colmarien, il faut pouvoir lui proposer un terrain d'installation, sinon il va filer ailleurs. Il faut donc toujours avoir à disposition une variante de possibilité d'accueil, raison pour laquelle Colmar Agglomération travaille sur Colmar, sur Saint-Croix-en-Plaine, sur Horbourg-Wihr et va également travailler demain sur Turckheim. Je cite également Wettolsheim puisque nous avons un lotissement artisanal sur cette commune. C'est donc la complémentarité qui se prête aux volontés d'installation qui sont celles des acteurs économiques, mais le choix appartient aux acteurs, raison de voir les capacités d'accueil les plus larges possibles pour avoir plusieurs propositions à leur soumettre.

Et les 70 hectares prévus du côté nord n'ont aucune correspondance avec les 200 hectares du côté du bassin rhénan puisque la destination n'est pas

la même. Dans cette stratégie globale, nous ne cessons de l'évoquer à Colmar Agglomération puisque nous voulons être complémentaires dans ce que nous pouvons proposer aux investisseurs.

Quant au transport à haut niveau de service, M. DENECHAUD, je m'interroge, je ne pense pas que vous ayez voté le budget au Conseil Communautaire pour financer l'étude. Vous m'inquiétez donc quant à la teneur de votre question puisque vous vous interrogez quant à l'état d'avancement d'un projet pour lequel vous n'avez pas voté le crédit nécessaire à l'étude.

Quant à la population, on parlait de nombre de logements, nous sommes aujourd'hui entre 360 et 380 habitations d'une année sur l'autre. Je prends le résultat de l'INSEE en matière de recensement. A l'occasion de deux recensements de suite, Colmar a augmenté de quelque 400 habitants. Si je multiplie les 400 habitants par 10 à 12 ans, cela nous fait entre 4 000 et 5 000 habitants, donc ce qui est proposé n'est pas du tout démesuré par rapport à la réalité. Et même, le PLU annulé sur le fond ne l'a pas été sur la prévision démographique puisque nous étions déjà à 75 000 habitants sur une portée de 15 à 20 ans. Nous sommes aujourd'hui sur la même projection. C'est la preuve que notre proposition d'il y a 5 ans était dans le vrai.

Alors, j'ai également entendu parler d'une différence de densification entre le centre-ville et le quartier sud, mais finalement, tous ceux qui sont autour de cette table ne sont pas à l'origine du manque de densification de l'habitat dans le quartier sud. A l'époque, on permettait d'acheter 10 ares, 15 ares ou 20 ares, cela passait comme une lettre à la Poste. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Alors, aujourd'hui, j'entends également à travers différentes interventions que l'on construit dans les jardins, mais comprenez que ces habitants qui disposent de 15-20 ares souhaitent peut-être également densifier davantage leur surface foncière. C'est pour cette raison que certains chantiers sont aujourd'hui montés dans le quartier sud puisque des propriétaires remettent différentes surfaces foncières dans la corbeille permettant de construire plus loin. Alors, on ne peut pas être pour et ne pas être contre, il faut voir d'où vient l'historique de cette situation. Dans la mesure où aujourd'hui, les propriétaires donnent ou initient des projets de densification, personnellement, je ne peux pas être contre dans la mesure où l'actuel POS et demain le PLU l'y autoriseront. D'ailleurs nous cherchons une meilleure utilisation du sol, raison supplémentaire pour ne pas s'y opposer.

M. DENECHAUD, vous êtes intervenu deux fois. M. ERNST, aussi... Une fois ? Alors, allez-y.

M. ERNST : Merci. Par rapport à ce que vous avez dit, je trouve qu'un certain nombre d'éléments sont assez regrettables. Par exemple, sur Les Cépages, on a déjà des habitants, mais une voirie incomplète.

M. le Maire MEYER : Mais alors ? C'est normal !

M. ERNST : C'est peut-être normal, mais pas pour les voitures qui encombrent et qui n'arrivent même pas à sortir de chez elles. Il y a peut-être

quand même quelque chose à faire, au moins voir avec le promoteur. C'est véritablement problématique pour les habitants qui sont dans le secteur et qui voient...

M. le Maire MEYER : M. ERNST, arrêtez de raconter des bêtises. Je m'explique. Si quelqu'un va habiter Les Cépages, c'est parce qu'il a obtenu un logement et qu'il a été d'accord de l'acheter dans ces conditions parce que dans son cahier des charges, le promoteur parlait de la finition des travaux de voirie en fin de programme. Si entretemps, un propriétaire a mis son logement en location à un tiers, le locataire était aussi informé, alors n'avancez pas n'importe quoi, il faut se plier à la réalité.

M. ERNST : Alors, M. le Maire...

M. le Maire MEYER : Non, stop.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais répondre par rapport à la remarque qui a été faite à mon collègue Tristan DENECHAUD sur le non-vote de l'étude sur le bus à haut niveau de service. J'étais présente, il l'a votée, nous avons demandé que l'on rajoute la possibilité d'étudier également la mise en route de la ligne Colmar/Fribourg, mais nous avons voté pour l'étude sur le bus à haut niveau de service, contrairement à ce qui a été dit par le 1^{er} Adjoint.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas dans le rapport. C'était un échange verbal que nous avons.

Mme VALENTIN : Donc, on a le droit de dire n'importe quoi du moment que ce n'est pas dans le rapport.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Contrairement à ce que vous dites, je n'ai pas dit cela, mais ce n'est pas grave.

M. le Maire MEYER : Bien, le tour de table ayant été assez large, je mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé avec 4 oppositions (plus une par procuration) et 3 abstentions.

M. le 1^{er} Adjoint, la suite.

15. Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Contrat de Ville 2015-2020 – Convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Rattachement de Pôle Habitat Centre Alsace à Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains – 6^{ème} tranche de programmation 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Sans surprise. Effectivement, la sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix, donc autant utiliser l'argent avec parcimonie quand même et le plus efficacement possible. On en est à 87 caméras.

M. le Maire MEYER : Avec la nouvelle tranche.

M. HILBERT : Oui, avec la nouvelle tranche. Toujours visionnées par 3 personnes, il me semble ?

M. le Maire MEYER : À tour de rôle.

M. HILBERT : C'est la même remarque que j'avais faite l'an dernier. Je ne comprends pas comment 3 personnes peuvent voir 87 écrans en même temps pour surveiller quelque chose.

Ensuite, je comprends bien que l'on peut enregistrer les images, visionner sur demande et que cela peut aider à résoudre les enquêtes. Néanmoins, on parlait tout à l'heure d'une caméra qui avait été vandalisée et qui a été remise en état, mais en même temps, j'ai aussi appris que régulièrement les chauffeurs de bus se faisaient agresser ou subissaient des agressions à l'arrêt Athènes. Il y a une caméra de vidéosurveillance à proximité, je me demande à quoi elle sert pour la sécurité et pour le bien-être de nos concitoyens.

Ensuite, dans le nouveau lot de caméras que l'on va nous implanter là, c'est le même problème, je peux me poser des questions sur leur utilité puisque j'ai aussi des retours de personnes qui ont vécu des désagréments, notamment des vols de vélos et souvent sous des caméras de vidéosurveillance et parfois même à l'intérieur de locaux, de communs qui sont vidéosurveillés et à qui on n'a apporté aucune aide pour retrouver qui a subtilisé leur mode de déplacement. Là aussi, je me demande à quoi peuvent servir ces caméras de vidéosurveillance.

Plus particulièrement dans les 9 dont vous allez voter l'implantation ce soir, une se situe au croisement entre la rue de Bennwihr et la rue de Riquewihr. Ayant grandi à cet endroit, je me pose sincèrement la question de cette utilité, il ne s'y passe rien, seuls des automobilistes y passent, un peu plus en ce moment puisque beaucoup d'habitants des nouveaux habitats du Clos des Cépages passent par la rue de Bennwihr et sortent là-bas. Je me pose vraiment la question de savoir s'il est nécessaire d'avoir une caméra de vidéosurveillance. Je pense qu'un radar automatique serait plus utile là-bas puisque beaucoup d'automobiles roulent très vite dans la rue de Bennwihr.

Sans surprise, je voterai contre cette implantation de 9 nouvelles caméras parce que je pense qu'elles ne servent absolument pas à grand-chose et je pense encore une fois qu'il serait plus utile d'avoir des policiers nationaux pour la part de l'État qui paie ces caméras, et des policiers municipaux pour la part communale. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. La sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix, c'est un peu en contradiction avec ce que vous avez fait une année, à savoir que lorsqu'il n'y a pas eu de subvention de l'État *via* le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, c'est devenu trop cher et vous n'avez pas investi. Que va-t-il se passer ? Trouvez-vous vraiment que c'est tellement utile que cela ? Êtes-vous prêt à mettre ces frais uniquement sur le budget colmarien ? Ce serait une preuve de votre foi dans la nécessité de ces caméras. Pour l'instant, je ne l'ai pas.

Je répète ce que je répéterai sans cesse, vu qu'on n'arrête pas de multiplier le nombre de caméras, de les accroître en nombre, mais que les moyens humains de visionnage et d'exploitation restent à un niveau largement insuffisant d'ores et déjà et qui le sera encore plus lorsqu'on aura rajouté le nombre de postes à surveiller, vu que nous croyons davantage en l'utilité de la présence humaine sur les lieux où l'on peut faire de la prévention via des éducateurs et également avec une police de proximité. Nous voterons contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : Là, il n'y a rien de nouveau à l'horizon.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, je me permets de vous faire partager l'avis d'un collectif de voisins du quartier Schweitzer qui, eux, plébiscitent une caméra et aimeraient bien une réorientation ou peut-être une implantation un peu plus pertinente. Je vous lis juste leur demande, un de mes collègues a aussi été interpellé sur ce problème :

« Les voisins du club de jeunes dans le secteur Schweitzer ont tous bien apprécié ces dernières années la grande amélioration que la restructuration du quartier, notamment celle du club de jeunes, pouvait nous ramener comme bonheur de pouvoir habiter et travailler dans notre quartier. Le club des jeunes est fréquenté par une jeunesse de notre quartier qui a un énorme besoin de culture éducative pour son avenir. Malheureusement, le parking du club des jeunes est devenu un haut lieu de commerce, le moins qu'on puisse dire illégitime, de rodéo et de comportements nuisibles pour tout le quartier. La plus grande souffrance est supportée par la responsable de ce club. Notre courrier est un cri d'alarme pour sauver notre quartier, les jeunes qui y vivent et les jeunes qui fréquentent le parking du club. Nous avons appris par voie de presse que votre Conseil va voter la mise en place dans Colmar de plusieurs caméras de surveillance dans des quartiers qui n'ont même pas un centième de notre souffrance. Vous citez dans votre communiqué de presse que le quartier Schweitzer dispose d'une caméra de surveillance, nous vous signalons que cette caméra est placée de l'autre côté du bâtiment en question, ce qui laisse entièrement le champ libre aux jeunes de faire toutes les dégradations morales et matérielles possibles. En espérant que notre requête sera bien entendue et vous poussera à mettre une caméra de surveillance sur le parking du club des jeunes pour sauver ce qui reste de notre quartier et commerces attenants. Veuillez agréer, chers collègues, M. le Maire, notre profond respect ».

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il est dommage que l'on apprenne l'existence de ce courrier ici.

M. le Maire MEYER : Vous êtes destinataire de ce courrier. Pas nous.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est dommage.

M. le Maire MEYER : Arrêtez la démagogie. Stop.

Mme HUTSCHKA.

Mme HUTSCHKA : Merci, M. le Maire. Juste une petite précision, M. HILBERT a parlé des agressions des chauffeurs de bus, je voulais juste dire qu'il n'y avait aucune agression physique dans les bus de Colmar. C'était juste une petite précision, tout au plus quelques incivilités, mais aucune agression.

M. le Maire MEYER : Mais oui, on épaissit toujours le trait pour se faire remarquer et lorsque vous allez au bout de la chose, vous vous apercevez que ce sont finalement des grossissements qui n'ont rien à voir avec la réalité.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Chaque fois que M. HILBERT interviendra sur ce sujet, je prendrai la parole également. Si les anciens ont en mémoire ce que préconisait M. HILBERT, il préconisait de mettre une capuche afin de ne pas être reconnu par les caméras, le sténogramme peut le dire, M. le Maire. Je sais très bien que M. HILBERT ne veut pas de caméra parce qu'il ne veut pas être surveillé, je ne sais pas pourquoi. Seulement, je tiens à rappeler à M. HILBERT le nombre d'affaires résolues grâce aux caméras. Le

jour où vous subirez, M. HILBERT, une agression et que l'on retrouvera vos agresseurs grâce aux caméras, vous verrez comment vous les apprécierez. Je dis ceci en connaissance de cause et vous le savez, M. HILBERT. Pour moi, les caméras sont bénéfiques, elles apportent une certaine sécurité aux personnes qui n'ont rien à se reprocher. Où est le problème ? Je n'arrive pas à comprendre les raisons de votre obstination. Chaque année, vous remettez ceci. C'est bien sûr votre choix, vous avez le droit de penser, mais vous êtes dans l'erreur la plus totale, M. HILBERT.

M. le Maire MEYER : Restons un peu philosophes, il faut que chacun ait un avis.

M. RENIS : Avec des capuches, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Ce serait trop beau si tout le monde était du même avis.

Bien, M. MEISTERMANN qui revient.

M. MEISTERMANN : Oui, merci. Il n'y a rien de démagogique dans ce que j'ai dit. Ce courrier qui m'a été remis est bien adressé à l'intention du Conseil Municipal. Simplement, je vous saluais en début de mon intervention, j'ai salué les membres autour, il était bien question d'en informer le Conseil Municipal, c'était l'intention de ce collectif de voisins. Je n'ai jamais dit que c'était à l'intention de M. le Maire. Ce courrier vous parviendra peut-être.

M. le Maire MEYER : Je pense que vous l'avez sollicité.

M. MEISTERMANN : Je n'ai rien sollicité du tout, on me l'a simplement remis, merci. Maintenant, si vous discutez le fait que vous pensez qu'il est inutile de mettre une caméra quartier Schweitzer, il faudra quand même expliquer à quoi elles servent.

M. le Maire MEYER : Non, il ne faut pas nous faire dire ce que l'on n'a pas dit.

M. MEISTERMANN : Laissez-moi finir, M. le Maire, je ne vous ai pas interrompu.

M. le Maire MEYER : Merci, alors, ce n'est pas vous qui présidez !

M. MEISTERMANN : C'est écrit derrière, il ne faut pas subir, rappelez-vous. La démocratie, aussi, existe.

M. le Maire MEYER : Ne vous plaignez pas, il n'y a pas un autre maire qui donne autant la parole à l'opposition, mais continuez.

M. MEISTERMANN : Allez, allez. La rue de la Poudrière, il faudra aussi que l'on m'explique, elle porte bien son nom, cette poudrière, à quoi servent les caméras ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il ne faut pas stigmatiser.

M. MEISTERMANN : Elles doivent servir, comme le dit M. RENIS, au moment où l'accident a eu lieu pour constater qu'on a été agressé alors qu'on laisse faire des rodéos, du deux-roues, griller les feux rouges, on fait tout et n'importe quoi. C'est une rue que j'utilise très souvent, je peux vous le dire.

M. le Maire MEYER : C'est vraiment la démagogie à l'état pur.

M. MEISTERMANN : J'ai même pris une balle dans ma voiture, un impact de plomb. Il faut quand même un moment se dire que cette caméra ne doit pas que servir à constater le fait qu'il y a eu quelque chose et éventuellement retrouver un coupable, il faut aussi faire de la prévention avec ce même instrument. Et peut-être, de temps en temps, se montrer dans ces quartiers un peu difficiles parce que finalement, on a créé des ghettos et que ce n'est pas forcément simple à gérer, je le reconnais. Mais, reconnaissez que la demande des voisins du quartier Schweitzer est plus que louable puisqu'elle va dans votre sens.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais juste répondre à M. RENIS qui m'a interpellé directement. D'une part, je ne préconise pas le port de la capuche, si ce n'est quand il pleut. La démonstration que j'avais faite – et j'espère n'avoir rien appris à qui que ce soit – était juste une démonstration que les jeunes qui souhaitaient faire un acte de délinquance devant une caméra de surveillance pouvaient très facilement se cacher. J'ai la prétention et la modestie de penser que je ne leur ai rien appris. Sinon, les premières fois où nous discutons de caméras de vidéosurveillance, nous avons quelques échanges avec le 1^{er} Adjoint à coup d'études qui montraient pour lui que les caméras de vidéosurveillance étaient efficaces et pour moi que les caméras de vidéosurveillance étaient inefficaces. C'était à l'appui de ces études que je m'opposais à dépenser de l'argent à mon sens inutilement et qui aurait pu être mieux investi pour la sécurité de tout le monde.

M. le Maire MEYER : Je constate que nous sommes en train de tomber dans la gaminerie par ce type d'échanges.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je vais essayer de synthétiser...

M. le Maire MEYER : Mme DENEUVILLE voulait encore intervenir.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Merci, M. le Maire. S'agissant du quartier Schweitzer, je voulais juste répondre à M. MEISTERMANN. D'une part, la caméra installée à l'arrière du club des jeunes a en effet déplacé le problème sur le parking du club des jeunes à l'avant. Cependant, il a été décidé que tant que les travaux de voirie au niveau de la copropriété rue de Sint Niklaas n'étaient pas terminés et que du coup, les copropriétaires ne pouvaient pas se garer convenablement, le parking du club des jeunes restait ouvert. À partir du moment où les travaux seront finis, le parking sera de nouveau fermé et du coup, le problème des squats sur le parking, notamment le soir et la nuit sera en principe réglé.

M. le Maire MEYER : Le rapport est néanmoins mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé avec trois oppositions (plus une par procuration).

Merci, M. le 1^{er} Adjoint, le point suivant, René FRIEH.

19. Les Dominicains de Colmar : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconversion de la bibliothèque des Dominicains.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Programmation des spectacles prévus dans la salle de spectacles Europe, au titre de la saison 2016/2017.

Voir rapport –

M. HAMDAM - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Contribution pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la Comédie de l'Est pour la période 2016-2017-2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2016 (2^{ème} tranche) et Fonds d'Encouragement Culturel 2016 (2^{ème} tranche).

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais vous changez donc les conditions en cours de route par rapport à l'aide apportée aux familles qui jusqu'à présent étaient aidées ou avaient une réduction de la cantine scolaire de 30 % si elles payaient moins de 250 euros d'impôt. Avec cette proposition, c'est uniquement si elles sont entièrement exonérées d'impôt. Donc, où est le pacte de stabilité fiscale signé avec les Colmariens ? Enfin, quelle est l'économie attendue de ce changement de régime en cours de mandat ? Merci.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : En fait, on revient tout simplement au système antérieur. Comme on a une mesure sociale calée sur le calcul de l'impôt sur le revenu, quand l'État change les règles, nous, on accompagne, on change également les règles. Cela a été fait deux fois de suite. L'État a changé les règles en augmentant les impôts, donc nous avons augmenté notre barème. L'État modifie les règles, nous aussi, nous nous adaptons à ces modifications de manière à ce que la mesure sociale soit une vraie mesure sociale. Nous essayons tout simplement de cibler la population.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Alors, je précise encore ma question. Est-ce quelque chose qui était indiqué ? Qui était annoncé ? À savoir, si l'État vous donne d'autres avantages, nous enlèverons les nôtres. Est-ce quelque chose qui a été clair dès le début pour les Colmariens quand ils ont voté pour une mesure qui leur disait, si je paie moins de 250 euros d'impôt, j'aurais une aide à la cantine scolaire de 30 % ? Était-il clair que si quelque chose améliorerait son pouvoir d'achat par ailleurs du fait d'une décision de l'État, la Ville allait reprendre son engagement ? C'est une question vraiment très ouverte, très claire, très simple.

M. le Maire MEYER : Répondue d'une autre façon...

Mme VALENTIN : Non, pas répondue.

M. le Maire MEYER : En 2012, nous avons adapté notre système parce que l'État a davantage imposé les foyers français. Nous avons déplafonné en allant jusqu'à 250 euros. Aujourd'hui, l'État s'engage dans le sens contraire en exonérant certaines familles de l'impôt sur le revenu. Nous n'avons pas à supporter le contrecoup de ce qui était fait par l'État. Autant nous avons changé en 2012, nous changeons aujourd'hui pour revenir à notre formule de base, c'est tout aussi simple que cela.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

24. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2015/2016

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Subventions de fonctionnement 2016 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Avenant n° 1 à la Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées - APALIB.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Élite Régional de Cyclisme.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Indemnisation des membres des jurys d'examen organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Mises à disposition de personnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le Conseil prend acte.

39. Transaction immobilière : rétrocession d'une parcelle sise rue Michelet.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Dénomination Biberacker-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec 1 abstention.

**43. Désignation des représentants membres de droit à l'association
« Festival Musique et Culture au printemps de Colmar ».**

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Vente d'un immeuble par le consistoire israélite du Haut-Rhin.

M. le Maire MEYER : Je viens de recevoir aujourd'hui une demande du consistoire israélite qui souhaite vendre une parcelle portant sur un bout de maison d'habitation. Le rapport n'a pas respecté les délais de production, je dois vous poser la question. Accepteriez-vous d'en délibérer ? Sinon, le rapport sera soumis au Conseil Municipal de septembre. Qui est pour l'examen de ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est examinable.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je ne suis pas saisi pour une question diverse, mes chers collègues, merci. Nous n'avons pas trop souffert aujourd'hui par rapport aux séances de l'année dernière. Merci pour votre participation. Merci également pour votre enrichissement. Je souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous. La séance est levée. On peut vous proposer un petit verre d'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 45